

Résumé des Réunions sur le climat de juin 2026 : 8-18 juin 2026

Le contexte géopolitique dans lequel se sont déroulées les Réunions sur le climat de juin 2026 était plus difficile que jamais. Le blocus du détroit d'Ormuz a paralysé les chaînes d'approvisionnement mondiales en pétrole et entraîné des pressions inflationnistes, illustrant clairement à quel point la dépendance persistante à l'égard des énergies fossiles menace la sécurité énergétique de nombreux pays et communautés. Parallèlement, l'Organisation météorologique mondiale a averti que le phénomène El Niño serait particulièrement intense cette année, exacerbant les sécheresses et les fortes précipitations et augmentant le risque de vagues de chaleur, et que les températures moyennes mondiales devraient se maintenir à des niveaux records ou proches de ceux-ci, au cours des cinq prochaines années.

Les Réunions de juin comprenaient les 64^e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui avaient pour mission de reprendre les discussions là où elles s'étaient arrêtées lors de la Conférence de Belém sur les changements climatiques en novembre 2025. La tâche n'en a pas été facilitée, car la Réunion de Belém s'était terminée sur une note amère, de nombreuses Parties ayant exprimé alors leur vive déception face à l'absence de référence à la transition hors des énergies fossiles dans les décisions adoptées au niveau multilatéral, ainsi qu'à la manière dont avait été adoptée une série d'indicateurs destinés à suivre les progrès vers l'Objectif mondial d'adaptation (OMA).

Contrairement aux années précédentes, les Organes subsidiaires (SB) ont réussi à adopter rapidement leurs ordres du jour et à entamer des négociations de fond dès le premier jour. Le reste des réunions n'a toutefois pas su maintenir cette dynamique positive initiale. Les négociations autour du Programme de travail sur l'atténuation (PTA), de l'Objectif mondial d'adaptation (OMA), de la transition du Fonds d'adaptation vers un fonctionnement exclusivement au service de l'Accord de Paris, de la transition juste, ainsi que de la recherche et l'observation systématique, ont été particulièrement tendues. Sur de nombreux Articles de l'ordre du jour, les divergences étaient telles que les Parties n'ont même pas pu s'entendre sur la transmission d'un document rendant compte des progrès réalisés à Bonn, qui aurait pu servir de base à la poursuite des travaux lors de la prochaine session, prévue en novembre 2026 à Antalya, en Turquie.

Une note positive a toutefois été l'accord des Parties sur le choix du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) pour continuer à accueillir le Centre des technologies

climatiques (TCC), une décision essentielle pour garantir la poursuite de l'appui technologique aux pays en développement en 2027. Les Parties se sont également mises d'accord sur le mandat pour l'examen du Programme de travail sur la transition juste, ont défini les prochaines étapes pour examiner les liens entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier, et ont mené à bien un certain nombre de processus d'examen liés au renforcement des capacités.

Les Réunions sur le climat de juin 2026 se sont tenues du 8 au 18 juin 2026 au Centre mondial des congrès de Bonn, en Allemagne. Elles ont rassemblé 9 206 participants inscrits, dont 4 198 délégués des Parties, 2 960 observateurs et 134 représentants des médias.

Bref historique de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

La réponse politique internationale aux changements climatiques a débuté avec l'adoption, en 1992, de la CCNUCC, Convention qui définit le cadre juridique et les principes fondamentaux de la coopération internationale en matière de changements climatiques, dans le but de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) afin

Dans ce numéro

Bref historique de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.	1
Faits marquants récents	2
Compte rendu des réunions.	3
Questions de procédure.	3
Atténuation	3
Adaptation.	6
Rapports	10
Technologies	11
Questions diverses	13
Séance plénière de clôture	20
Brève analyse de la Conférence de Bonn sur le climat de 2026.	22
Prochaines réunions	24
Glossaire	24

d'éviter « toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Entrée en vigueur le 21 mars 1994, la Convention compte 198 Parties.

Afin de renforcer l'efficacité de la CCNUCC, les Parties ont adopté le Protocole de Kyoto en décembre 1997. Celui-ci engage les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à atteindre des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour un panier de six GES. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte 192 Parties. Sa première période d'engagement s'est déroulée de 2008 à 2012, suivie d'une deuxième période d'engagement de 2013 à 2020.

En décembre 2015, les Parties ont adopté l'Accord de Paris. Cet accord vise à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à bien moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C. Il vise également à renforcer la capacité des Parties à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et à aligner les flux financiers sur une trajectoire menant à de faibles émissions de GES et à un développement résilient aux changements climatiques. Il prévoit que chaque Partie communique, tous les cinq ans, des Contributions déterminées au niveau national (CDN) successivement plus ambitieuses, qui constituent le cœur de l'Accord. Comme décidé par la suite en 2021, chaque CDN aura une durée de dix ans, mais sera mise à jour tous les cinq ans. L'Accord établit en outre un Cadre de transparence renforcé (CTR) pour les rapports nationaux de toutes les Parties. Les progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord doivent être examinés tous les cinq ans dans le cadre d'un Bilan mondial (BM). L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et compte actuellement 195 Parties.

Faits marquants récents

Glasgow : La Conférence de Glasgow sur les changements climatiques s'est tenue en Écosse du 31 octobre au 12 novembre 2021, après que la pandémie de COVID-19 eut interrompu le rythme annuel des réunions. Les Parties ont finalisé les questions en suspens relatives au règlement de l'Accord de Paris, en adoptant des directives, des règles et un Programme de travail sur l'Article 6 (mise en œuvre coopérative) et en s'accordant sur le format des rapports au titre du CTR. Les Parties ont adopté trois décisions-cadres qui, pour la première fois, incluaient une référence à la réduction progressive de la production d'électricité à partir du charbon non atténuée et à la suppression progressive des subventions contre-productives aux combustibles fossiles. Elles ont également : établi des Programmes de travail sur l'Accord de Glasgow (OMA) et sur le renforcement urgent des ambitions et de la mise en œuvre en matière d'atténuation au cours de cette décennie cruciale ; lancé un Dialogue sur le financement des pertes et dommages ; mis en place un processus visant à définir un Nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique ; et lancé un Dialogue annuel sur l'action climatique en faveur des océans.

Charm el-Cheikh : La Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques s'est tenue en Égypte du 6 au 20 novembre 2022. Pour la première fois, les Parties ont reconnu la nécessité d'un financement pour faire face aux pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques et ont mis en place un fonds ainsi que des mécanismes de financement, dont les détails seront précisés en 2023. Les éléments clés du paquet ayant conduit à cet accord ont été la mise en œuvre du PTA et le lancement de l'élaboration d'un cadre pour l'OMA. Les Parties ont également adopté deux décisions-cadres qui, entre autres : ont établi un Programme de travail sur la transition juste afin de discuter des voies à suivre pour atteindre les Objectifs de l'Accord

de Paris ; et ont lancé un Dialogue visant à mieux comprendre la portée de l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris (cohérence des flux financiers) et sa complémentarité avec l'Article 9 (financement de la lutte contre les changements climatiques).

Dubaï : La Conférence des Émirats arabes unis sur les changements climatiques s'est tenue à Dubaï du 30 novembre au 11 décembre 2023. Le principal résultat y a été l'adoption d'une décision clôturant le premier BM (BM 1) au titre de l'Accord de Paris. Elle encourage les Parties à veiller à ce que leurs prochaines CDN soient alignées sur l'objectif de 1,5°C et comportent des objectifs ambitieux de réduction des émissions à l'échelle de l'économie, couvrant tous les GES, tous les secteurs et toutes les catégories. Entre autres, la décision invite également les Parties à contribuer, selon des Contributions déterminées au niveau national, aux efforts mondiaux visant à : tripler la capacité mondiale en énergies renouvelables et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030 ; et opérer une transition hors des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, de manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action au cours de cette décennie cruciale, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux données scientifiques. Les Parties ont également : rendu opérationnel le fonds pour les pertes et les dommages ; adopté le cadre pour l'OMA, y compris les objectifs thématiques et dimensionnels ; convenu d'un hôte pour le Réseau de Santiago (un réseau destiné à catalyser l'assistance technique) ; et rendu opérationnel le Programme de travail sur la transition juste (PTTJ).

Bakou : La Conférence de Bakou sur les changements climatiques s'est tenue en Azerbaïdjan du 11 au 22 novembre 2024. Les Parties ont adopté un Nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) en matière de financement climatique, prolongeant l'objectif précédent de 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020. Le NOCQ fixe un objectif d'au moins 300 milliards de dollars US par an d'ici 2035 pour les actions climatiques des pays en développement, provenant d'une grande variété de sources, les pays développés jouant un rôle de premier plan. Il appelle également tous les acteurs à collaborer pour porter le financement destiné aux pays en développement pour l'action climatique, provenant de toutes les sources publiques et privées, à au moins 1 300 milliards de dollars US par an d'ici 2035. La décision reconnaît également la nécessité de disposer de ressources publiques et de subventions, ainsi que de financements à des conditions très préférentielles, en particulier pour l'adaptation et la réponse aux pertes et dommages, notamment pour les pays les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et confrontés à d'importantes contraintes de capacités, tels que les Pays les moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement (PEID).

À Bakou, les Parties ont également : fait progresser la mise en œuvre coopérative, fondée sur le marché, de l'Accord de Paris (Articles 6.2 et 6.4) ; prolongé le Programme de travail sur l'égalité en matière de genre ; fourni des orientations sur la définition d'indicateurs pour évaluer les progrès vers l'objectif global de réduction des émissions (OMA) ; adopté des dispositions avec le Fonds pour la réponse aux pertes et dommages ; et prolongé le mandat du groupe de travail chargé de faciliter la mise en œuvre de la Plateforme des Communautés locales et des Peuples autochtones.

Belém : La Conférence de Belém sur les changements climatiques s'est tenue du 10 au 22 novembre 2025 à Belém, au Brésil. La réunion a donné lieu à des débats animés sur : la mise en œuvre des obligations financières des pays développés au titre de l'Article 9.1 de l'Accord de Paris ; les mesures unilatérales

de restriction des échanges commerciaux ; et la réponse aux dernières contributions déterminées au niveau national (CDN) et aux Rapports biennaux de transparence (RBT) afin de répondre à l'ambition de 1,5°C et de combler les lacunes de mise en œuvre. Les consultations groupées sur ces questions ont finalement abouti à l'adoption de la décision « Mutirão ». De nombreuses délégations ont plaidé en faveur d'une référence, sous une forme ou une autre, à l'élimination progressive des combustibles fossiles dans ce contexte, éventuellement sous la forme d'élaboration de feuilles de route. Mais ni cette référence, ni les dispositions visant à stopper et inverser la déforestation, qui bénéficiaient également d'un large soutien, n'ont été intégrées dans la décision adoptée. La présidence brésilienne a donc annoncé qu'elle mènerait une initiative visant à élaborer des « feuilles de route » sur ces questions, dont les résultats seront présentés lors de la 31^e session de la Conférence des Parties (COP 31) en 2026.

La séance plénière de clôture de la réunion a été marquée par une agitation importante, divers groupes et Parties ayant interrompu l'adoption des décisions pour soulever des motions d'ordre, exprimer des objections et formuler des commentaires sur diverses questions de négociation, notamment le PTA et les indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans le cadre pour l'OMA. Les participants ont néanmoins salué l'adoption du nouveau Plan d'action pour l'égalité en matière de genre, ainsi que la décision d'élaborer un Mécanisme de transition juste. Ils ont également, entre autres, rendu opérationnel le Programme de mise en œuvre des technologies et lancé de nouveaux travaux sur l'alignement des flux financiers.

Compte rendu des réunions

La Conférence de Bonn sur les changements climatiques de 2026 s'est ouverte le [lundi 8 juin 2026](#). Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a félicité les délégués pour leur dévouement à la tâche parfois ingrate consistant à faire progresser l'action climatique et à surmonter les revers pour parvenir à un accord entre les nations. Mettant en garde contre le risque de rester prisonniers de la dépendance aux énergies fossiles, il a exhorté les Parties à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les engagements existants. Prenant note des appels à la réforme, il a souligné qu'il appartenait aux Parties de décider collectivement de la manière de rationaliser le processus de la CCNUCC.

Le Président désigné de la COP 31, Murat Kurum (Turquie), a pris note des crises environnementales et économiques simultanées auxquelles sont confrontées les communautés à travers le monde, soulignant que ces crises mettent en évidence les risques liés au recours aux énergies fossiles et la nécessité urgente d'accélérer la transition énergétique. Il a appelé les Parties à réaliser des progrès sur des points clés à Bonn afin d'alléger la charge de travail lors de la COP 31.

Le Président désigné des négociations de la COP 31, Chris Bowen (Australie), est revenu sur la crise énergétique qui s'est développée depuis la COP 30, soulignant ses répercussions sur les économies, les chaînes d'approvisionnement et les populations à l'échelle mondiale, et a appelé à réduire la dépendance aux combustibles fossiles en renforçant l'électrification et l'approvisionnement en énergie propre.

Les Parties et les observateurs ont également prononcé [des déclarations liminaires](#).

Questions de procédure

Adoption des ordres du jour : Contrairement aux années précédentes, les Parties ont rapidement adopté l'ordre du jour provisoire du SBI ([FCCC/SBI/2026/3](#)), les points relatifs aux compilations et synthèses des Rapports biennaux des Parties visées à l'Annexe I et aux informations contenues dans les

communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I ayant été laissés en suspens. Elles ont également adopté l'ordre du jour provisoire du SBSTA ([FCCC/SBSTA/2026/4](#)).

Organisation des travaux : Afin d'accélérer les progrès sur les questions clés avant la réunion de l'Organe directeur, les Parties ont convenu de reporter l'examen :

- du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies à la 65^e session du SBI ;
- le deuxième examen des fonctions du Comité permanent des finances à la 65^e session du SBI ;
- l'examen des progrès, de l'efficacité et des performances du Comité d'adaptation à la 65^e session du SB ;
- le rapport sur les données des inventaires nationaux de GES à la 65^e session du SBI ; et
- l'harmonisation entre les processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique, à la 68^e session du SBI.

L'examen des autres points de l'ordre du jour a été confié à des groupes de contact et à des consultations informelles.

Atténuation

Programme de travail sur l'atténuation (PTA) : Le PTA a été créé en 2021 afin de renforcer l'ambition et la mise en œuvre des mesures d'atténuation au cours de cette décennie cruciale. Il organise au moins deux Dialogues mondiaux chaque année, ainsi que des événements axés sur l'investissement. Il offre également aux Parties un espace pour débattre de sujets liés à l'atténuation et adopter des décisions susceptibles d'orienter de nouvelles mesures d'atténuation dans des secteurs spécifiques. En novembre 2022, les Parties [ont convenu](#) que le PTA se poursuivrait jusqu'à la huitième session de la COP siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) en 2026, en vue de l'adoption, lors de cette session, d'une décision sur la poursuite du Programme de travail. La CMA 7 (novembre 2025) [a invité les Parties](#) à soumettre des contributions sur les opportunités, les meilleures pratiques, les solutions concrètes, les défis et les obstacles liés à la poursuite, au fonctionnement et à l'efficacité du PTA, en vue d'un échange de vues lors de la SB 64.

Lors de la SB 64, des consultations informelles ont été co-moderées par Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud), et se sont déroulées les [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [15](#), [16](#), [17](#) et 18 juin. Au cours de ces consultations, les Parties ont poursuivi l'échange de vues sur l'orientation future du PTA, notamment sa durée et son champ d'application, ses relations avec d'autres processus de la CCNUCC, ainsi que ses modalités, en s'appuyant, entre autres, sur les questions directrices fournies par les co-moderateurs.

Les Parties n'étaient pas d'accord sur ce que devraient être la portée et l'orientation du PTA. Alors que certaines Parties, notamment l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS) et l'ASSOCIATION INDÉPENDANTE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (AILAC), ont estimé qu'il devrait contribuer à la mise en œuvre des résultats des BM, éclairer les futurs BM ainsi que les CDN, d'autres ont préféré qu'il se concentre principalement sur le soutien à la mise en œuvre des CDN. L'UE a désigné le PTA comme le seul espace permettant de discuter des efforts d'atténuation, en particulier des moyens de renforcer les CDN, de les aligner sur l'objectif de 1,5°C et d'assurer leur mise en œuvre. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE, TUVALU et la NORVÈGE se sont prononcés en faveur d'un renforcement du lien opérationnel avec le BM. Le GROUPE ARABE et le GROUPE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ANIMÉS DU MÊME ESPRIT (LMDC) se sont opposés à l'établissement d'un lien entre le PTA et le BM. Le GROUPE

ARABE a insisté pour que l'accent soit mis non seulement sur les opportunités d'atténuation, mais aussi sur les obstacles structurels et les solutions. L'ÉGYPTE a fait valoir que les thèmes du PTA ne devaient pas être dictés par les résultats du BM et s'est opposée aux discussions sur les éléments que les Parties pourraient inclure dans leurs CDN.

Concernant les modalités des Dialogues mondiaux et des événements axés sur l'investissement, les délégués ont proposé des améliorations, notamment : des volets thématiques pluriannuels et une couverture spécifique des secteurs clés ; un espace dédié aux enseignements tirés et aux solutions concrètes ; et une participation plus large d'experts techniques, de scientifiques, de financiers, de porteurs de projets et d'autres parties prenantes.

Les discussions sur la poursuite du PTA ont révélé des points de vue divergents. Les PMA ont proposé de maintenir le PTA comme point permanent de l'ordre du jour et de mettre en place un mécanisme technique ou un comité approprié pour faciliter la traduction des discussions en actions concrètes. La NOUVELLE-ZÉLANDE a souligné que le PTA devrait se poursuivre tant que l'atténuation resterait une priorité mondiale. L'INDE, l'ÉGYPTE, le KOWEÏT et les ÉMIRATS ARABES UNIS se sont opposés à la prolongation du mandat du PTA, soulignant qu'il était axé sur « cette décennie cruciale ». L'AILAC a fait valoir que la référence à « cette décennie cruciale » renvoyait à l'urgence des mesures d'atténuation plutôt qu'à une date de fin fixe, et a exhorté les Parties à ne pas s'en servir comme prétexte pour ne pas prolonger le mandat au-delà de 2030.

À la suite de l'échange de vues prévu dans le cadre de la SB 64, les Parties n'ont pas trouvé d'accord sur la question de savoir si et comment cet échange devait être consigné. Plusieurs Parties et Groupes, notamment l'UE, l'AOSIS, l'AILAC, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le CANADA et la SUISSE, ont demandé aux co-moderateurs de préparer une note informelle rendant compte des points de vue des Parties. Les LMDC, le GROUPE ARABE et le GROUPE AFRICAÏN ont souligné que, compte tenu de la divergence persistante des points de vue, toute note informelle ne devrait inclure que des rubriques générales, sans points de vue de fond.

À titre de solution de compromis, le Co-facilitateur a préparé trois documents : un projet de conclusions de la SB 64 ; une note informelle contenant des titres de sections ; et une synthèse non exhaustive, établie par les co-moderateurs, de l'échange de vues qui a eu lieu lors de la SB 64. De nombreuses Parties, notamment les PMA, l'AILAC, l'AOSIS, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le CANADA, la NOUVELLE-ZÉLANDE et la NORVÈGE, se sont déclarés favorables au maintien des trois documents et disposés à travailler sur ceux-ci. Les LMDC, le GROUPE AFRICAÏN, le GROUPE ARABE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE se sont opposés au « document de réflexion », arguant qu'il ne reflétait pas de manière adéquate l'ensemble des points de vue exprimés par toutes les Parties et qu'il contenait également des éléments qui ne relevaient pas du mandat du PTA.

Les trois documents ont fait l'objet de plusieurs révisions, notamment une proposition du BRÉSIL contenant un projet de conclusions du SB et une note informelle, avec pour options soit une section distincte dans la note informelle, soit un document séparé présentant des descriptions neutres des sujets abordés lors de la 64e session du SB.

Les Parties n'ayant pas réussi à s'accorder sur les documents à transmettre à la CMA 8, les Présidents des SB ont convoqué une réunion des Chefs de délégation dans la soirée du 18 juin, afin de tenter de résoudre les questions en suspens. En fin de compte, les Parties n'ont pas réussi à parvenir à un consensus.

Au cours de la séance plénière de clôture, l'AILAC, l'AOSIS, l'UE, le CHILI, les PMA, le ROYAUME-UNI, les LMDC, la COLOMBIE et le BRÉSIL ont exprimé leur déception face à l'incapacité des Parties à mener à bien l'examen de ce point de l'ordre du jour lors de la 64e session du SB. L'AILAC a souligné que, bien que le mandat du PTA couvre à la fois l'ambition et la mise en œuvre, les décisions se sont souvent concentrées sur des questions de procédure plutôt que sur la manière dont le PTA peut contribuer à accélérer l'ambition et l'action. L'AOSIS a mis en avant le PTA comme le seul espace ayant pour mandat de discuter de l'ambition et de la mise en œuvre en matière d'atténuation d'une manière qui complète le BM, et a appelé à la poursuite du PTA.

Les PMA ont exprimé leur « profonde préoccupation » face à l'incapacité des Parties à rendre compte de leurs progrès lors de la SB 64 et ont appelé la COP 31 à mettre en place un PTA renforcé, capable de produire des résultats tangibles et de relever le niveau d'ambition. Le ROYAUME-UNI a appelé à aller au-delà des échanges généraux pour identifier des mesures concrètes, soulignant qu'un PTA ciblé et axé sur les résultats est essentiel. La COLOMBIE a souligné que le PTA n'est pas seulement une question de procédure, mais que le BM 1 a mis en évidence l'urgence des mesures d'atténuation pour maintenir l'objectif de 1,5°C à portée de main.

Le BRÉSIL a souligné qu'un résultat positif dans le cadre du PTA était possible et crucial, et que des efforts soutenus étaient nécessaires pour trouver des terrains d'entente, le PTA étant le seul espace dédié à l'atténuation au sein du processus de la CCNUCC. Le GROUPE AFRICAÏN a insisté sur l'importance cruciale de l'ambition en matière d'atténuation et a appelé les pays développés à prendre l'initiative au sein du PTA en facilitant la mise en œuvre des CDN.

Les LMDC ont mis en avant certains points d'accord entre les Parties, notamment la volonté de renforcer l'ambition et d'accélérer la mise en œuvre, avec un soutien et des moyens adaptés, ainsi que la réticence à revenir sur les décisions de la CMA 7. Ils ont exprimé l'espoir que ces points d'accord contribueront à faire avancer les travaux lors de la CMA 8.

Résultat : Les organes subsidiaires n'ont pas pu conclure l'examen de cette question et ont convenu de poursuivre l'examen lors de la 65e session des organes subsidiaires.

Dispositions relatives au financement des infrastructures, des processus et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Article 6.2 de l'Accord de Paris (approches de coopération bilatérale) : L'Article 6.2 fournit un cadre de principes et d'orientations aux Parties qui souhaitent mener une coopération bilatérale volontaire dans la mise en œuvre de leurs CDN, et plus particulièrement pour l'échange de résultats d'atténuation transférés au niveau international, dont l'utilisation est autorisée par les Parties participantes, bien que toute organisation, y compris les entreprises, puisse utiliser ces crédits.

Lors de la SB 64, cette question a été examinée lors de consultations informelles du SBI, notamment les [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#) et [15](#) juin, co-moderées par Peer Stiansen (Norvège) et Pacifica Achieng Ogola (Kenya). Les discussions ont porté sur la suffisance et la stabilité du financement destiné au fonctionnement et à la maintenance de l'infrastructure de l'Article 6.2, à l'examen par des experts techniques et au renforcement des capacités, comme l'avait demandé la CMA 7. Les Parties ont examiné le [document technique actualisé](#) du Secrétariat sur les options de financement, qui présentait quatre options : un financement de base dans les futurs budgets-programmes biennaux ; un financement complémentaire ; des redevances basées sur l'utilisation ; et des redevances d'utilisation prélevées auprès des Parties participantes.

En réponse aux questions, le Secrétariat a indiqué que les dépenses approuvées pour les activités liées à l'Article 6.2 s'élevaient à environ 10,7 millions de dollars US et que 2,1 millions de dollars US étaient actuellement disponibles, ce qui laisse un déficit de 8 à 9 millions de dollars US pour l'exercice biennal 2026–2027. Concernant les prévisions d'utilisation et le niveau de demande attendu, il a été noté que 48 approches coopératives ont été soumises à la Plateforme centralisée de comptabilité et de reporting et que 67 Parties ont manifesté leur intérêt pour s'engager auprès du registre international.

Le GROUPE AFRICAÏN s'est déclaré favorable à un financement par le budget de base de la CCNUCC et a suggéré de recourir à un financement supplémentaire provenant de contributions volontaires pour combler le déficit actuel. L'AOSIS s'est opposée à un financement par le budget de base et a préconisé une combinaison de financements supplémentaires provenant de contributions volontaires, de redevances d'utilisation et de redevances liées à l'utilisation, avec des exemptions pour les PEID. Le GROUPE ARABE s'est déclaré favorable aux contributions volontaires. L'UE a exprimé sa préférence pour que l'Article 6.2 devienne à terme autofinancé grâce aux redevances. La COALITION POUR LES NATIONS DE LA FORÊT TROPICALE a soutenu une combinaison de financements supplémentaires provenant de contributions volontaires et de redevances basées sur l'utilisation. Les PHILIPPINES ont suggéré d'étudier la création d'un fonds fiduciaire ou d'un volet dédié à l'Article 6.2 au sein des fonds fiduciaires existants de la CCNUCC.

Les avis ont divergé sur la question de l'imposition de redevances basées sur les usages ou de redevances d'utilisation, le GROUPE ARABE et l'AILAC s'opposant à toute charge supplémentaire pour les Parties participantes. L'AILAC, les PMA et le GROUPE AFRICAÏN ont rappelé que le registre international avait été mis en place pour soutenir la participation des Parties n'ayant pas accès à un registre et ont souligné que l'imposition d'une redevance d'utilisation allait à l'encontre de cet objectif. L'AOSIS a souligné que les financements destinés au renforcement des capacités et aux technologies devraient affluer vers les pays en développement, et non provenir de ceux-ci. Les PMA ont déclaré que les redevances basées sur l'utilisation ou les frais d'utilisation ne sont pas adaptées aux activités de renforcement des capacités, qui sont fondamentales pour la participation aux approches coopératives.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2026/L.2](#)), le SBI, *entre autres* :

- demande à sa Présidente de préparer un document informel, comprenant des propositions de texte, s'appuyant sur les points de vue exprimés par les Parties lors de la 64e session du SBI, pour examen lors de la 65e session du SBI, en vue que le SBI recommande un projet de décision à la CMA 8
- prend note de l'important déficit de financement mis en évidence dans le document technique actualisé, exprime sa préoccupation concernant la mise en œuvre de l'infrastructure et des processus prévus à l'Article 6.2, et exhorte le Secrétariat à intensifier ses efforts de mobilisation de fonds pour ces activités ; et
- demande au Secrétariat d'inclure, dans le cadre de son rapport annuel à la CMA, des informations détaillées sur les hypothèses sous-tendant le budget supplémentaire, en cohérence avec la répartition des activités figurant dans le document technique actualisé, y compris des informations sur les fonds actuellement disponibles, les dépenses engagées à ce jour au cours de l'exercice biennal en cours et les dépenses restantes prévues pour cet exercice biennal.

Accord de Paris, Article 6.8 (approches non marchandes, ANM) : L'Article 6.8 définit un cadre pour les ANM, qui visent à aider les Parties à mettre en œuvre leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) et à promouvoir l'ambition en matière d'atténuation et d'adaptation, dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Réunion du Comité de Glasgow sur les approches non marchandes (CGANM) : Le CGANM est convoqué par le Président du SBSTA et se réunit chaque année en marge des deux sessions ordinaires du SBSTA. Le Comité a tenu sa neuvième réunion (CGANM 9) en marge de la 64e session du SBSTA, sous la coprésidence de Charles Hamilton (Bahamas) et d'Angela Friedrich (Autriche).

Résultats : Dans ses conclusions ([FCCC/SBSTA/2026/L.1](#)), le SBSTA, *entre autres* : se félicite de l'utilisation constructive d'un groupe dérivé ayant organisé six discussions de groupe lors de la CGANM 9 ; et demande au Secrétariat de recourir à différentes modalités, y compris des quiz, dans le cadre de ses webinaires sur le renforcement des capacités au titre de l'Article 6.8.

Le SBSTA prend également note, *entre autres* :

- des informations enregistrées sur la plateforme ANM depuis la 8e session du CGANM concernant le soutien disponible pour les ANM ;
- le point fait par le Secrétariat sur l'état d'avancement du développement de la plateforme ANM et son rapport quantitatif sur les activités menées sur cette plateforme ; et
- les activités de renforcement des capacités menées par le Secrétariat à l'intention des centres de liaisons opérationnels nationaux relevant de l'Article 6.8, ainsi que celles liées au Programme de travail mis en œuvre dans le cadre du Programme plus large de renforcement des capacités au titre de l'Article 6.

Examen du Programme de travail dans le cadre des approches non marchandes : La CMA 3 a demandé aux 64e et 65e sessions du SBSTA d'examiner le Programme de travail dans le cadre des Approches non marchandes, y compris ses activités, en vue d'améliorer l'efficacité de ce programme et de formuler des recommandations qui seront examinées et adoptées lors de la CMA 8. La CMA 7 a en outre demandé à la SBSTA 64 d'examiner les moyens de mettre en œuvre des fonctionnalités supplémentaires sur la Plateforme des Approches non marchandes (ANM) qui permettraient aux Parties d'enregistrer les projets qu'elles identifient dans le cadre du PTA. Lors de cette session, le SBSTA a entamé l'examen du Programme de travail. Des consultations informelles ont été co-modérées par Charles Hamilton (Bahamas) et Angela Friedrich (Autriche).

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBSTA/2026/L.3](#)), le SBSTA, *entre autres*, prend note de la [note informelle](#) des co-modérateurs rendant compte des points de vue des Parties exprimés lors de la 64e session du SBSTA et demande au Président du SBSTA de préparer un document informel, s'appuyant sur les points de vue des Parties exprimés lors de la 64e session du SBSTA, pour examen lors de la 65e session du SBSTA.

Émissions provenant du transport aérien et maritime : ce point de l'ordre du jour a été examiné lors de consultations informelles du SBSTA, co-modérées par Jakob Wiesbauer-Lenz (Autriche) et Sonam Tashi (Bhoutan), le 9 juin. L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE et l'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE ont présenté certaines de leurs initiatives en cours visant à réduire les émissions.

Résultat : Le SBSTA a convenu de poursuivre l'examen de cette question lors de la 65e session du SBSTA.

Élaboration de la feuille de route de la présidence de la COP 30 sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, de manière juste, ordonnée et équitable : Cet [événement organisé par la présidence](#) de la COP 30 s'est tenu le [12](#) juin. Le Président de la COP 30, André Aranha Corrêa do Lago, a présenté l'initiative [de la feuille de route](#) comme un outil permettant de mettre en œuvre les objectifs convenus et a attiré l'attention sur la [première](#) conférence sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles. Túlio Andrade, de la présidence de la COP 30, s'est félicité des nombreuses [contributions](#) soumises par les Parties et les parties prenantes pour éclairer l'élaboration de la feuille de route, qui sera finalisée d'ici la COP 31.

Accélérateur mondial de mise en œuvre (GIA) : Cet [événement obligatoire](#) s'est tenu le [12](#) juin. Le Président de la COP 30 a ouvert cet événement obligatoire et a décrit le GIA comme faisant partie d'un « deuxième niveau » de multilatéralisme climatique axé sur l'accélération de la mise en œuvre en dehors des négociations formelles. Il a souligné que, contrairement aux résultats négociés, la mise en œuvre ne nécessite pas de consensus et a appelé à mobiliser tous les acteurs et toutes les ressources pour renforcer la résilience, accélérer l'action climatique et maintenir l'objectif de 1,5°C à portée de main.

Sally Box, future Présidente des négociations de la COP 31 (Australie), a déclaré que le GIA identifierait et accélérerait un nombre limité de solutions à fort impact susceptibles de déclencher un changement mondial, et mettrait en relation les solutions sélectionnées avec des financements, des outils techniques et des partenaires de mise en œuvre.

L'AFRIQUE DU SUD a appelé à une représentation géographique équilibrée au sein du comité de sélection. L'AOSIS a demandé la mise en place de garanties pour s'assurer que les petits pays vulnérables ne soient pas laissés pour compte. Les LMDC ont souligné que l'initiative devait : rester pilotée par les Parties, avoir un rôle de facilitation et être volontaire ; éviter les recommandations politiques ; et aborder l'atténuation, l'adaptation, ainsi que les pertes et dommages de manière équilibrée. Le GROUPE ARABE a appelé à accorder une attention particulière aux solutions qui ont bénéficié d'un soutien et d'une dynamique internationaux moindres, notamment le captage, l'utilisation et le stockage du carbone,

Mission de Belém vers 1,5°C : Cette [consultation](#) avec les Parties et les parties prenantes non Parties s'est tenue le [12](#) juin. La future présidence des négociations de la COP 31 (Australie) a fait état d'un [appel à contributions](#) visant à aider à façonner le processus, qui se poursuivra jusqu'en 2026 dans le but de publier un rapport à l'intention des décideurs avant la COP 31. L'UE s'est déclarée favorable à la poursuite de ces travaux au-delà de la COP 31, en les reliant au BM 2, et a exhorté les Parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre de nouvelles CDN. L'AILAC a proposé d'élaborer des feuilles de route intégrées pour la transition. L'ARABIE SAOUDITE a souligné le caractère volontaire de cette initiative, précisant qu'elle n'était liée à aucun programme de travail ni à aucun organe constitué de la CCNUCC. L'ÉGYPTE a déclaré que les suggestions visant à relier les résultats de cette initiative ou tout élément du Programme d'action au processus formel étaient « inacceptables et inutiles ».

Adaptation

Objectif mondial d'adaptation (OMA) : L'Article 7 de l'Accord de Paris a établi l'Objectif de renforcer les capacités d'adaptation, de consolider la résilience et de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques. Lors de la CMA 3, les Parties ont lancé un programme de travail visant à préciser

l'OMA. Lors de la CMA 5, elles ont établi le Cadre pour l'OMA, qui comprend une série d'objectifs thématiques et dimensionnels, et ont lancé un processus mené par des experts visant à définir des indicateurs d'adaptation permettant de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs. La CMA 7 a adopté 59 indicateurs.

Lors de la SB 64, des consultations informelles ont été co-moderées par Peter Gerard Wittoeck (Belgique) et Ricardo Delano Marshall (Barbade) et se sont tenues, entre autres, les [11](#), [13](#), [15](#), [16](#) et [17](#) juin. Les Parties ont repris la discussion en s'appuyant sur les travaux entrepris lors de la 7e session de la CMA, en se penchant sur : la mise en place d'un processus d'alignement des politiques d'une durée de deux ans visant à intégrer les objectifs et indicateurs de l'OMA dans les rapports ; les travaux techniques visant à améliorer les métadonnées et les méthodologies relatives aux indicateurs, notamment par la création d'un groupe de travail technique ; la première phase de la « Feuille de route de Bakou pour l'adaptation » (FBA), axée sur l'organisation de deux ateliers par an et la préparation d'un document technique ; et l'élaboration d'un cahier des charges pour la révision du cadre pour l'OMA, y compris les indicateurs.

En ce qui concerne les indicateurs de l'OMA, l'AOSIS et le GROUPE AFRICAÏN ont appelé à ce que les axes de travail sur l'alignement des politiques et sur les métadonnées et méthodologies se renforcent mutuellement. Les LMDC s'y sont opposés, soulignant la nécessité d'une approche à deux volets. Les Parties ont maintenu des points de vue divergents quant à la composition du groupe de travail. Le GRUPO SUR, l'AILAC, les LMDC, le GROUPE AFRICAÏN et le GROUPE ARABE ont insisté sur le fait que le groupe de travail devait être dirigé par les Parties, tandis que l'UE, la NORVÈGE et le JAPON ont préféré qu'il soit dirigé par des experts. Des propositions concrètes ont porté, entre autres, sur : le nombre de membres du groupe de travail ; l'équilibre entre pays développés et pays en développement ; la représentation régionale ; la participation et le rôle des organes constitués et des commissions régionales des Nations unies ; et le processus de sélection des experts. Le CANADA a suggéré de réfléchir aux résultats attendus, puis de discuter de qui serait le mieux placé pour les élaborer. Les ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES ont demandé qu'un représentant des peuples autochtones siège au sein du groupe de travail afin de favoriser la prise en compte des expériences vécues, des systèmes de connaissances et des pratiques de gouvernance de peuples autochtones.

En ce qui concerne le FBA, les Parties ont réfléchi aux thèmes possibles des ateliers et aux résultats attendus. Les pays en développement se sont prononcés en faveur d'une focalisation sur les défis de mise en œuvre et les moyens de mise en œuvre. Le GROUPE ARABE s'est déclaré favorable à ce que l'adaptation soit envisagée en fonction de différents scénarios de température.

Le temps disponible pour débattre de cette question étant limité, de nombreuses Parties se sont prononcées en faveur de reporter l'élaboration du mandat de l'examen à la 65e session du SB.

Les propositions de projet de texte décrivant la manière dont les travaux sur l'OMA devaient être menés ont suscité de vives divergences. Le GROUPE AFRICAÏN, l'AOSIS, les PMA, le GRUPO SUR, l'AILAC, les LMDC et le GROUPE ARABE ont soutenu les références à la mise en œuvre des travaux conformément aux principes de la Convention et de l'Accord de Paris. Ils ont également insisté pour que soit garanti l'accès à un financement prévisible et accessible afin de soutenir la mise en œuvre de l'adaptation conformément à l'Article 9.1 de l'Accord de Paris (engagement des pays développés en matière de financement) et ont soutenu une référence explicite au triplement

du financement de l'adaptation, soulignant que, sans cette augmentation significative, l'OMA restera hors de portée. L'UE, le ROYAUME-UNI, le CANADA et le JAPON se sont opposés à ces propositions, faisant valoir que le financement de l'adaptation est déjà traité dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour et d'organes constitués.

Le 16 juin, les co-moderateurs ont présenté un projet de texte révisé et ont suggéré aux Parties de l'examiner lors de réunions informelles. Le G-77/CHINE a souligné sa déception face au texte révisé et a insisté pour que soient supprimés les crochets entourant les paragraphes relatifs : à la mise en œuvre de l'OMA conformément aux principes et dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris ; et à l'appel à la mise en œuvre intégrale et urgente des efforts visant à au moins tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035. L'UE, soutenue par la NORVÈGE, le CANADA, la SUISSE, le JAPON et le ROYAUME-UNI, a également exprimé ses préoccupations, demandant que deux paragraphes faisant référence au triplement du financement de l'adaptation soient supprimés.

Compte tenu de la persistance de divergences de vues, certaines Parties ont suggéré de concentrer les discussions uniquement sur les paragraphes relatifs au groupe de travail technique, tandis que d'autres ont préféré travailler sur l'ensemble du texte. Les Parties étant en désaccord sur la marche à suivre, les co-moderateurs ont sollicité les conseils des Présidents des Organes subsidiaires, qui ont proposé d'organiser des réunions bilatérales afin de comprendre les divergences de vues et de définir les prochaines étapes. Dans l'après-midi du 17 juin, un nouveau projet de texte révisé a été présenté aux Parties ; celui-ci introduisait des références mot pour mot aux décisions antérieures comme options alternatives pour les paragraphes litigieux relatifs au financement.

Le 18 juin, les Parties ont mené tout au long de la journée des réunions informelles sur la base du texte révisé. Dans la soirée, les Présidents des Organes subsidiaires, constatant que les propositions de compromis n'avaient pas abouti, ont publié un projet de texte révisé sous leur autorité. L'INDE, le JAPON, l'UE et le GROUPE SUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE) ont exprimé leur déception face au texte et à la manière dont il avait été élaboré, mais ont déclaré que, dans l'intérêt de faire avancer les travaux sur l'adaptation, ils pouvaient soutenir la transmission du texte pour un examen plus approfondi lors de la 65e session du SB. Le GRUPO SUR et le GROUPE AFRICAÏN ont demandé que la question soit examinée par les Chefs de délégation.

Les Chefs de délégation se sont réunis dans la soirée du 18 juin, pendant les dernières heures de la SB 64, mais n'ont pas non plus réussi à s'entendre sur la marche à suivre.

Au cours de la séance plénière de clôture, l'AILAC a déploré l'absence de progrès et a fait valoir que retarder les avancées en matière d'adaptation « envoie un mauvais signal politique ». L'AOSIS a déclaré que le résultat de l'OMA était « totalement inacceptable » et a indiqué que sa confiance dans le processus s'était « affaiblie ». Les PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DU PACIFIQUE (PEID-P) et les PMA ont exprimé leur regret que l'OMA soit dans l'impasse à un moment où des résultats et des orientations sont nécessaires de toute urgence.

Le GROUPE AFRICAÏN et l'UE ont exprimé leur inquiétude quant à la manière dont les négociations sur l'OMA ont été menées. Le GROUPE AFRICAÏN a ajouté que l'importance de ce point de l'ordre du jour exigeait un processus transparent, inclusif et piloté par les Parties.

Le ROYAUME-UNI s'est dit déçu qu'« en dépit d'être si près du but », aucun accord n'ait pu être conclu. Il a exhorté les Parties

à aller de l'avant de manière constructive et à trouver une solution lors de la COP 31.

Le GROUPE ARABE a souligné que l'absence de résultat sur l'OMA « entraîne de réels retards dans la vie réelle » et a appelé les Parties à réfléchir à la manière dont elles peuvent aller de l'avant. Le MEXIQUE s'est dit préoccupé par l'absence de consensus sur l'OMA, soulignant qu'en raison de ce résultat, les Parties ont failli à leurs obligations envers les communautés et les écosystèmes vulnérables.

Les LMDC ont souligné le consensus existant parmi tous les groupes selon lequel la question de l'adaptation est une « tâche de grande envergure », et que soutenir l'adaptation aujourd'hui permettra aux Parties d'avoir la capacité de faire progresser l'atténuation demain. Le GUATEMALA a déclaré que l'OMA ne peut être mis en œuvre sans les moyens de mise en œuvre correspondants et a insisté sur la nécessité d'un financement de l'adaptation accessible et prévisible pour les pays en développement.

Résultat : Au cours de la séance plénière de clôture, la Présidente du SBI et la Vice-Présidente du SBSTA ont noté que les Parties n'étaient pas parvenues à un accord. Conformément aux Articles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la SB 65.

Examen des progrès, de l'efficacité et des performances du Comité d'adaptation : Le Comité d'adaptation a pour objectif de promouvoir la mise en œuvre cohérente d'actions renforcées en matière d'adaptation. Il a été créé en 2010 dans le cadre du Cadre d'adaptation de Cancún afin de faire progresser l'action cohérente de la CCNUCC en matière d'adaptation en fournissant des conseils d'experts, en renforçant la sensibilisation et en soutenant la mise en œuvre de la Convention, puis de l'Accord de Paris.

Ce point a été reporté à la SB 65 et les Présidents des SB ont fait part de leur intention de convoquer une réunion des Chefs de délégation sur les problèmes sous-jacents qui ont empêché tout progrès sur cette question.

Orientations relatives aux communications sur

l'adaptation : Les communications sur l'adaptation sont prévues par les Articles 7.10 et 7.11 de l'Accord de Paris afin d'accroître la visibilité et l'importance de l'adaptation et son équilibre avec l'atténuation, de renforcer les mesures d'adaptation et le soutien aux pays en développement, d'apporter une contribution au BM et d'améliorer l'apprentissage et la compréhension des besoins et des mesures d'adaptation.

Les discussions menées au titre de ce point de l'ordre du jour ont porté sur l'expérience des Parties concernant l'application des [orientations relatives aux communications sur l'adaptation](#) adoptées lors de la CMA 1, ainsi que sur la décision de la CMA de faire le point sur ces orientations et, si nécessaire, de les réviser. Lors de la SB 62, les Parties ont convenu de reporter l'examen des orientations, mais ne sont pas parvenues à s'accorder sur le calendrier, et ont invité la SB 64 à poursuivre l'examen du calendrier afin : d'inviter les Parties à soumettre des informations complémentaires sur leurs expériences en matière d'application des orientations ; de demander au Secrétariat de préparer un rapport de synthèse sur les contributions ; et de faire le point sur les orientations et, si nécessaire, de les réviser, en tenant compte des contributions des Parties et du rapport de synthèse.

Lors de la SB 64, les Co-moderateurs Marie Wien Fjell (Norvège) et Thomas Lelekoitien (Kenya) ont organisé des consultations informelles, notamment les [10](#), [11](#) et [15 juin](#). Les Parties ont continué à diverger sur le calendrier des activités visant à éclairer le bilan et la révision éventuelle des lignes directrices. Le GRUPO SUR, les PMA et l'AOSIS ont soutenu un calendrier comprenant : la soumission par les Parties de leurs expériences concernant l'application des lignes directrices et la préparation

d'un rapport de synthèse pour examen lors de la SB 66 (juin 2027) ; et la préparation d'un projet de conclusions d'ici la SB 68 (juin 2028) pour examen par la CMA 10 (novembre 2028). L'AILAC a fait remarquer qu'un tel calendrier permettrait aux Parties d'inclure leurs expériences dans l'utilisation des nouveaux indicateurs d'adaptation et coïnciderait également avec la mise à jour des Modalités, procédures et lignes directrices (MPG) du CTR et du BM 2. L'UE, le ROYAUME-UNI et le Japon ont fait valoir que l'examen de la révision des orientations ne devrait avoir lieu qu'après la révision des MPG. Le GROUPE ARABE a préféré un calendrier plus long, proposant que le Secrétariat prépare le rapport de synthèse pour examen lors de la SBI 70 (juin 2029), les projets de conclusions devant être examinés lors de la CMA 11 (novembre 2029). Les LMDC et le GROUPE AFRICAÏN ont souligné que les communications sur l'adaptation ne devaient pas être explicitement liées au processus de révision des MPG.

Les Parties ont également examiné une proposition concernant la poursuite des travaux du Comité d'adaptation. Le GRUPO SUR a soutenu : l'invitation adressée au Comité d'adaptation, en collaboration avec le Groupe consultatif d'experts (GCE) et le Groupe d'experts des PMA (GEPMA/LEG), à tenir des discussions informelles lors de la CMA 8 afin d'identifier les possibilités de tirer parti des recoupements entre les communications sur l'adaptation et d'autres rapports liés à l'adaptation lors de l'intégration de la prise en compte du Cadre pour l'OMA dans ces derniers ; et d'envisager d'élargir les travaux en cours du Comité d'adaptation, en collaboration avec le GCE et le GEPMA, visant à élaborer des recommandations sur la manière d'améliorer les rapports sur l'adaptation afin de préparer des recommandations sur les communications en matière d'adaptation avant la 66e session du SBI (juin 2027). Le GROUPE ARABE, les PMA, les LMDC et le JAPON ont préféré ne pas définir d'activités supplémentaires.

Résultat : Le SBI a convenu de poursuivre l'examen de ce point lors de la 65e session du SBI, sur la base de la [note informelle](#) issue de la 64e session du SBI.

Pays les moins avancés (PMA) : Le GEPMA a été créé en 2001 afin d'aider les pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre leurs Plans nationaux d'adaptation (PNA). Son mandat a depuis été prolongé à plusieurs reprises. Le GEPMA se réunit deux fois par an pour élaborer et examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son programme de travail à travers diverses modalités, notamment des lignes directrices et des documents techniques, des activités de formation et des ateliers. Lors de la 64e session du SBI, son mandat consistait à lancer le bilan du GEPMA et de son mandat (TdR) et à recommander des projets de décisions de la COP et de la CMA.

Des consultations informelles, co-modérées par Ephraïm Shitima (Zambie) et Rik den Hoedt (Pays-Bas), ont eu lieu, entre autres, les [10](#), [11](#), [12](#), [15](#) et [16 juin](#). Les Parties ont examiné le Programme de travail du GEPMA pour 2026-2027, l'Exposition sur les PNA 2026 et les lignes directrices techniques actualisées relatives aux PNA élaborées par le GEPMA en 2025.

Le GROUPE ARABE s'est opposé à toute référence aux lignes directrices mises à jour, affirmant que le GEPMA n'avait pas pris en considération l'ensemble des contributions fournies par les Parties. Notant que les questions relatives aux PMA relèvent de la COP, le GROUPE ARABE et les LMDC ont exprimé leur inquiétude quant à l'examen du projet de texte de décision de la CMA et ont demandé au Secrétariat d'apporter des éclaircissements juridiques sur cette question. Le Secrétariat, rappelant [la décision 15/CP.29](#), a précisé que la COP avait invité la CMA à dresser un bilan des progrès réalisés par le GEPMA, et que le SBI dispose d'un mandat clair pour élaborer un projet de décision de la CMA.

Dans un paragraphe du projet de décision de la COP demandant au GEPMA de fournir des orientations techniques et un soutien pour s'adapter à l'évolution des mécanismes de financement climatique, les PMA ont demandé la suppression de la référence au NOCQ. Le GROUPE ARABE a préféré supprimer le paragraphe dans son intégralité, mais a soutenu la proposition des PMA. Le ROYAUME-UNI, l'UE, le CANADA et le JAPON ont souligné la pertinence de la référence au NOCQ. Les Parties ont convenu de conserver cette référence dans le projet de décision de la CMA et de la supprimer de la décision de la COP.

Les PMA ont en outre souligné les contraintes auxquelles ils continuent de faire face dans la mise en œuvre des PNA et ont appelé, entre autres, à la mise en place de filières d'investissement dans l'adaptation et à l'amélioration de l'accès aux mécanismes de financement existants. Le GROUPE ARABE a demandé d'ajouter des références aux obligations financières des pays développés au titre de l'Article 9.1 de l'Accord de Paris, ainsi qu'aux impacts des mesures commerciales unilatérales sur les PMA. L'UE et le ROYAUME-UNI ont déclaré qu'ils ne pouvaient accepter aucun texte incluant ces références.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2026/L.5](#)), le SBI, entre autres :

- se félicite du Programme de travail du Groupe d'experts des PMA (GEPMA) pour 2026–2027 ;
- note avec inquiétude que sept propositions d'adaptation ayant reçu l'aval technique pour bénéficier d'un financement au titre du Fonds pour les PMA et six projets d'adaptation de taille moyenne ne seront pas financés pendant la période restante de la huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8) en raison d'un manque de ressources ;
- rappelle le paragraphe 12 de [la décision 8/CP.30](#), dans lequel le GEPMA a été invité à établir, à partir des rapports pertinents et en collaboration avec le Comité de l'adaptation et le Comité permanent du financement, un aperçu des flux de financement climatique et du soutien financier fourni par les pays développés aux pays en développement pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, en vue de l'inclure dans le rapport de 2026 sur les progrès réalisés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, qui sera préparé pour examen lors de la 65e session du SBI ; et
- convient de poursuivre l'examen du bilan des progrès réalisés par le GEPMA et de son mandat, en mettant l'accent sur l'évolution des besoins des PMA lors de la 65e session de l'OIS, en tenant compte des projets de textes de décision élaborés lors de la 64e session du SBI, en vue de recommander des projets de décision qui seront soumis à l'examen de la COP 31 et de la CMA 8.

Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (PTN) : Le PTN a été créé en 2005 pour aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, à : améliorer leur compréhension et leur évaluation des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques ; et prendre des décisions éclairées concernant les actions et mesures d'adaptation concrètes pour faire face aux changements climatiques, sur une base scientifique, technique et socio-économique solide. Des consultations informelles, co-modérées par Lina Yassin (Soudan) et Luke Millar (Australie), se sont tenues notamment les [8](#), [10](#) et [13 juin](#). Les Parties ont notamment examiné le [rapport](#) du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du PTN, qui contient également une annexe présentant un plan de travail indicatif pour 2026–2027.

Les Parties ont exprimé des avis divergents quant à savoir s'il fallait « se féliciter » ou « prendre note » des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre du PTN. Elles ont également

exprimé des avis divergents quant à savoir s'il fallait : « se féliciter » du rapport du Secrétariat sur cette question, y compris du plan de travail indicatif du PTN pour 2026-2027 ; « prendre note » du rapport ; ou « prendre note des efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer » le rapport. Les débats ont également porté, entre autres, sur : la mention de la collaboration du PTN avec le secteur privé ; le renforcement de la collaboration avec les universités dans le cadre du Programme de partenariat des universités pour les changements climatiques des Nations unies ; la mention des objectifs thématiques du Cadre pour l'OMA orientant les nouveaux domaines thématiques prioritaires au titre du PTN.

Résultat : Le SBSTA ([SBSTA/2026/L.4](#)), entre autres :

- se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités au titre du PTN et prend note des efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer le rapport ;
- demande que l'examen des nouveaux domaines thématiques prioritaires relevant du PTN soit guidé par les Parties et leurs besoins, y compris en ce qui concerne les objectifs thématiques du Cadre pour l'OMA ;
- prend note des défis en matière d'adaptation auxquels sont confrontées les régions montagneuses et souligne que les lacunes dans les connaissances dans ce contexte peuvent être comblées grâce à des activités pertinentes menées au titre du PTN ;
- demande au Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre des activités du PTN de manière équilibrée sur le plan régional et de renforcer la collaboration avec les organisations partenaires du PTN et les autres acteurs concernés afin de combler les lacunes en matière de connaissances sur l'adaptation et de développer des solutions d'adaptation pratiques et adaptées au contexte ;
- demande au Secrétariat de renforcer encore la participation des universités, en particulier celles des pays en développement ; et
- rappelle le paragraphe 11 de [la décision 17/CP.19](#), dans lequel les Parties qui sont des pays développés ont été instamment invitées à apporter un soutien, y compris financier, à la mise en œuvre du PTN, ainsi que le paragraphe 12 de cette même décision, dans lequel les autres Parties, organisations, agences et organisations partenaires du PTN ont été invitées à apporter leur soutien à la mise en œuvre du PTN, selon qu'il convient.

Atelier organisé dans le cadre de la Feuille de route

de Bakou pour l'adaptation (FBA) : Le [9 juin](#), un [atelier](#) obligatoire a été organisé afin d'évaluer comment l'« architecture d'adaptation » de la CCNUCC soutient la mise en œuvre de l'OMA, ainsi que les moyens de mise en œuvre de l'adaptation, y compris les obstacles et les actions prioritaires.

Financement

Deuxième examen du Comité permanent des finances (CPF) : Créé en 2010, le CPF formule des recommandations sur un large éventail de questions, notamment : fournir des projets de lignes directrices aux entités opérationnelles du Mécanisme financier ; assurer la cohérence et la coordination entre les entités opérationnelles ; apporter une expertise à l'examen du Mécanisme financier ; et préparer un aperçu biennal des flux de financement climatique. La COP 27 a adopté le cahier des charges de ce deuxième examen et a demandé au SBI 58 de le lancer en vue de l'adoption d'une décision lors de la COP 28. Cependant, les Parties n'ont pas réussi à s'accorder sur la marche à suivre, des divergences subsistant quant au rôle de la CMA dans cet examen. La SBI 63 a convenu de reporter l'examen de cette question à la SBI 64, qui l'a à son tour reporté à la SBI 65.

Fonds d'adaptation : Le Fonds a été créé en 2001 pour financer des projets d'adaptation dans les pays en développement Parties au Protocole de Kyoto qui sont particulièrement

vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Il est financé, en partie, par une part des recettes provenant des activités menées au titre du Mécanisme de développement propre (MDP) du Protocole. En 2016, les Parties ont décidé que le Fonds d'adaptation servirait également l'Accord de Paris. En 2018, elles ont décidé qu'il « servirait exclusivement » l'Accord de Paris dès que la part des recettes (SOP) au titre de l'Article 6.4 serait disponible, tout en continuant à recevoir les SOP, le cas échéant, provenant des mécanismes de Kyoto, y compris le MDP.

La 20e COP, siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 20) et CMA 7, a demandé à la SBI 64 de poursuivre l'examen des questions relatives à la composition du Conseil d'administration du Fonds d'adaptation (AFB), aux dispositions permettant au Fonds de servir exclusivement l'Accord de Paris et au lancement du cinquième examen du Fonds, sur la base des travaux entrepris lors de la SBI 63.

Les consultations informelles du SBI sur cette question ont été co-moderées par Isatou Camara (Gambie) et Koosje Beumer-van der Loo (Pays-Bas), notamment les [9](#), [11](#) et [17](#) juin.

En ce qui concerne le calendrier du cinquième examen du Fonds, les Parties ont convenu de le mener une fois la transition effectuée.

Le principal point de discorde portait sur la question de savoir si les progrès concernant la transition du Fonds vers un rôle exclusivement au service de l'Accord de Paris, y compris les dispositions visant à monétiser les SOP issues des activités relevant de l'Article 6.4, devaient être liés à un accord sur la composition de l'AFB. Le G-77/CHINE a souligné que les questions relatives aux dispositions de transition, à la composition du Conseil d'administration et au cinquième examen devaient être traitées séparément, et a appelé à l'élaboration d'un texte de décision distinct pour chaque question. Il a insisté pour que la transition soit examinée en premier lieu afin de garantir une monétisation rapide des SOP. La SUISSE, l'UE, le ROYAUME-UNI, le CANADA et la NORVÈGE ont demandé que la question de la composition de l'AFB soit abordée dans le cadre des dispositions de transition.

Le GROUPE ARABE a invoqué l'Article 34 (motion d'ordre) du projet de règlement intérieur pour demander aux co-moderateurs de se prononcer sur l'existence d'un consensus concernant le texte relatif aux dispositions transitoires. Il s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles le projet de texte, qui, selon lui, faisait l'objet d'un consensus, ne pouvait être transmis malgré les discussions en suspens concernant la composition de l'AFB. Le ROYAUME-UNI et la Norvège ont fait remarquer que, bien qu'aucun amendement n'ait été proposé au texte sur les dispositions transitoires, il n'y avait pas de consensus sur sa transmission sans texte relatif à la composition de l'AFB. Le conseiller juridique a précisé que : à strictement parler, le projet de règlement intérieur s'applique en séance plénière, les discussions au sein des groupes de contact et les consultations informelles s'y référant ; les textes sont transmis s'il y a consensus à cet effet ; et, en cas de doute, il convient de consulter les membres élus du bureau, tels que la Présidente du SBI.

Le jeudi 18 juin, les co-moderateurs ont indiqué qu'aucun accord n'avait été trouvé lors d'une consultation des Chefs de délégation sur les questions en suspens et ont proposé des conclusions de procédure visant à poursuivre l'examen de la composition de l'AFB, des dispositions transitoires et du cinquième examen lors de la 65e session du SBI, sur la base du projet de texte issu de la 64e session du SBI. Tentant de sauver ce qui pouvait l'être, les Parties se sont livrées à un long débat lors de consultations informelles, abordant notamment : la référence à trois « mandats » distincts, plutôt qu'à des « points » ; le fait de ne mentionner que les progrès réalisés concernant le cinquième

examen, sur lesquels tout le monde s'accordait, ou également ceux relatifs aux dispositions transitoires ; et des propositions d'« ambiguïté constructive » permettant différentes interprétations quant au nombre de projets de décision à l'étude. Après de nombreux cycles d'amendements, de discussions en petit comité et d'appels intermittents lancés à la Présidente du SBI pour qu'il se saisisse de la question, les Parties sont finalement parvenues à un accord sur les conclusions du SBI.

Au cours de la séance plénière de clôture du SBI, le CHILI a souligné que les SOP du mécanisme prévu à l'Article 6.4 sont essentielles pour soutenir les mesures d'adaptation. Affirmant que les différends de procédure ne devaient pas retarder l'octroi de ces ressources, il a exhorté les Parties à réaliser des progrès significatifs à l'avenir.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2026/L.10](#)), le SBI :

- indique qu'il a poursuivi l'examen de trois mandats distincts : les dispositions transitoires ; le cinquième examen du Fonds ; et la composition de l'AFB ;
- note que des progrès ont été réalisés sur les questions relatives aux dispositions transitoires et au lancement du cinquième examen ;
- convient de poursuivre l'examen de ces trois mandats lors de la 65e session du SBI, sur la base des travaux et des progrès réalisés lors de la 64e session du SBI ainsi que des [projets de texte](#) issus de cette session ; et
- note que ces conclusions ne préjugent pas des résultats finaux de la 65e session du SBI.

Dialogue sur l'alignement des flux financiers : l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris définit l'objectif général consistant à rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire menant à de faibles émissions de GES et à un développement résilient aux changements climatiques. En 2022, la CMA a mis en place un Dialogue dédié afin d'échanger des points de vue et d'améliorer la compréhension de la portée de l'Article 2.1(c) et de sa complémentarité avec l'Article 9, qui traite des obligations des Parties en matière de financement climatique. En 2023, la CMA a décidé de poursuivre et de renforcer ce Dialogue, notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation et la mise en œuvre de l'Article 2.1(c). En 2025, la CMA a décidé de poursuivre les délibérations dans le cadre d'un Dialogue sur la mise en œuvre de l'Article 2.1(c) et sa complémentarité avec l'Article 9. Lors de la SB 64, une [réunion](#) obligatoire sur ce point s'est tenue les [9](#) et [10 juin](#).

Programme de travail sur le financement de la lutte contre les changements climatiques : Lors d'un atelier de consultation entre les Parties le [8 juin](#), les Coprésidents du Programme de travail, Apollonia Miola (Commission européenne) et Yolando Velasco (Philippines), ont sollicité des avis sur la portée et les modalités du Programme de travail.

Concernant la portée, le G-77/CHINE a rejeté le [plan de travail](#) préparé par les Coprésidents, s'opposant à ce qu'il serve de base aux discussions. Il a souligné que le renforcement du soutien financier au titre de l'Article 9.1 de l'Accord de Paris constituait l'axe principal du Programme de travail et a identifié d'autres questions pertinentes, telles que la transparence et la complémentarité dans la communication des flux financiers.

L'UE, la SUISSE, le CANADA, le JAPON et d'autres pays développés ont souligné que le champ d'application du Programme de travail porte sur le financement climatique, y compris l'Article 9.1 dans le contexte de l'Article 9 (financement) dans son ensemble. Ils ont donc appelé à mettre l'accent sur la mise en œuvre des NOCQ en tant que moyen de remplir les obligations en matière de financement climatique. La SUISSE a en outre appelé à prendre en compte la base des contributeurs et à associer les acteurs privés. La NORVÈGE a suggéré de discuter

des moyens d'accroître les investissements pour les aligner sur les objectifs climatiques, ainsi que des environnements propices et des capacités.

Les PMA ont appelé à prendre en compte la qualité du financement, en particulier la part des subventions et l'équilibre entre les financements destinés à l'adaptation et ceux destinés à l'atténuation. Le GROUPE ARABE a suggéré de discuter des mécanismes de partage des charges entre les pays développés. Les LMDC ont mis l'accent sur la qualité et la prévisibilité des flux financiers. L'AOSIS a appelé à l'élaboration d'un plan concret visant à renforcer la mise à disposition et l'accès au financement.

Concernant les modalités, l'AILAC, le GROUPE ARABE, les LMDC et d'autres ont déclaré que le Programme de travail avait été établi par la CMA et devait rester un point de l'ordre du jour de la CMA à examiner lors de la CMA 8. L'AILAC a suggéré l'élaboration d'un rapport de synthèse des points de vue des Parties, à examiner lors de la CMA 8. Le GROUPE ARABE a appelé à l'élaboration d'une feuille de route pour les travaux en vue de la CMA 8, comprenant des consultations intersessions. La SUISSE, la NORVÈGE, le CANADA et d'autres ont souligné que le Programme de travail avait été lancé lors de la CMA 7 et que les travaux avaient déjà commencé dans ce cadre, notamment avec la nomination des Coprésidents et la soumission des points de vue. Ils ont exhorté à entamer des discussions de fond.

Rapports

Interface de données sur les gaz à effet de serre :

Conformément aux obligations de notification prévues par la Convention et le Protocole de Kyoto, les Parties soumettent des inventaires de GES. L'interface de données sur les GES est un outil en ligne destiné à faciliter l'accès, la recherche et le tri des informations fournies par les Parties. La SBSTA 61 a demandé au Secrétariat d'élaborer un plan de travail visant à développer davantage l'interface de données sur les GES, en y intégrant les données et informations communiquées par les Parties au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. La SBSTA 62 a demandé au Secrétariat de poursuivre le développement de l'interface de données sur les GES en utilisant l'infrastructure du centre de données sur le climat, ainsi que d'élaborer et de publier les modules présentés lors de la session.

Lors de la SB 64, le Secrétariat a fait le point auprès des Parties sur les progrès réalisés dans le développement de l'interface, et il a été demandé aux Parties d'examiner des modules supplémentaires.

Les Co-moderateurs Fredrick Ouma (Kenya) et Daniela Romano (Italie) ont tenu des consultations informelles, notamment les [10](#) et [16 juin](#). Les Parties ont exprimé des points de vue divergents sur ce qui avait été convenu lors de la SB 62 concernant le développement de l'interface, en particulier les modules de requêtes flexibles. Le GROUPE ARABE, soutenu par la CHINE, a souligné que le module de requêtes flexibles modifie le contexte dans lequel les Parties ont accepté de soumettre des données à l'interface, car il permettrait aux utilisateurs de comparer les Parties entre elles. L'UE, le ROYAUME-UNI et la NORVÈGE ont réitéré leur soutien au maintien de tous les modules dans l'interface actuelle.

Résultat : Au cours de la séance plénière de clôture, la rapporteuse du SBSTA, Rita Mishan, a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à un accord. Conformément aux Articles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la 65e session du SBSTA.

Compilations et synthèses des rapports biennaux des Parties visées à l'Annexe I : Ce point a été laissé en suspens.

Rapport sur les données des inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'Annexe I : L'UKRAINE ayant dénoncé l'inclusion de données provenant de territoires illégalement

occupés, le SBI a convenu de reporter l'examen du rapport sur les données des inventaires nationaux de GES à la 65e session du SBI.

Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I : ce point a été laissé en suspens.

Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports de mise à jour biannuels des Parties non visées à l'Annexe I : Lors de sa séance plénière d'ouverture, le SBI a pris note des rapports de synthèse publiés.

Soutien aux Parties non visées à l'Annexe I pour l'établissement de rapports au titre de la Convention : Ce point concerne l'octroi d'un soutien aux Parties non visées à l'Annexe I pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la mesure, à la notification et à la vérification au titre de la Convention. La SBI 63 a convenu que l'examen de cette question, y compris la fréquence à laquelle elle sera inscrite à l'ordre du jour des futures sessions du SBI, se poursuivra lors de la 64e session du SBI.

Les consultations informelles du SBI sur ce point de l'ordre du jour ont été co-moderées par Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Ole-Kenneth Nielsen (Danemark), et se sont déroulées notamment les 9 et 16 juin.

Le ROYAUME-UNI a noté que l'architecture de notification avait évolué et que les RBT constituaient désormais le principal outil de notification. Soutenu par l'UE, le délégué a suggéré que, sauf s'il existe des preuves indiquant que le soutien aux communications nationales est insuffisant, le SBI réduise la fréquence de l'examen du soutien à la notification au titre de la Convention afin d'éviter tout double emploi avec les discussions sur le soutien à la notification au titre de l'Accord de Paris. Le G-77/CHINE a fait remarquer que tous les pays ne présentent pas de Rapports au titre de l'Accord de Paris, le GROUPE AFRICAÏN soulignant la flexibilité accordée aux PMA et aux PEID. Les LMDC et le GROUPE ARABE ont insisté sur l'importance persistante du soutien à l'établissement des Rapports au titre de la Convention et ont appelé à maintenir la fréquence d'examen de ce point. Le ROYAUME-UNI a souligné que les obstacles à l'établissement des Rapports sont les mêmes, que ceux-ci soient préparés au titre de la Convention ou de l'Accord de Paris.

Les Parties ont débattu de l'opportunité de s'accorder sur des conclusions procédurales et de transmettre un texte sous une forme ou une autre afin d'éclairer les discussions ultérieures lors de la 65e session du SBI. Le G-77/CHINE s'est opposé à l'adoption de conclusions procédurales sans transmission d'un texte. Notant que le FEM-9 n'est pas encore conclu, le ROYAUME-UNI et le JAPON se sont opposés à la transmission d'un texte comprenant un paragraphe exprimant une profonde préoccupation face à la réduction de 27 % des ressources allouées au domaine d'intervention « climat » entre le FEM-8 et le FEM-9.

Résultat : Au cours de la séance plénière de clôture, le Vice-président du SBI, Eyad Aljubran, a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à un accord. Conformément aux Articles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la 65e session du SBI.

Soutien aux pays en développement pour l'établissement de rapports au titre de l'Accord de Paris : Ce point concerne la fourniture d'un soutien financier et technique aux pays en développement pour la mise en œuvre de leurs obligations en matière de rapports au titre du CTR.

Les consultations informelles du SBI sur ce point de l'ordre du jour ont été co-moderées par Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Ole-Kenneth Nielsen (Danemark), et se sont déroulées, entre autres, les 9 et 16 juin. Au cours de ces consultations, les Parties ont examiné des rapports sur [les expériences et les défis](#)

liés à la mise en œuvre du CTR ainsi que [les enseignements tirés](#) des activités de soutien.

Le G-77/CHINE a appelé à tirer parti des enseignements tirés des défis rencontrés et des leçons apprises pour adapter les activités de soutien. Les Parties ont réfléchi au type d'activités susceptibles de maximiser la portée et l'efficacité des actions de renforcement des capacités, ainsi qu'à un atelier qui se tiendra en novembre 2026.

Le GROUPE AFRICAÏN s'est opposé au texte proposant que, si des ressources supplémentaires s'avéraient nécessaires, les pays en développement puissent puiser dans leur allocation au titre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR). Le ROYAUME-UNI, soutenu par le GIE, l'UE, la NORVÈGE et le CANADA, s'est opposé au texte exprimant une « profonde préoccupation » quant au fait que les ressources du FEM-9 sont insuffisantes pour répondre aux besoins des pays en développement en matière de transparence. Ils ont noté que toutes les demandes de projet au titre du FEM-8 avaient été financées et que la reconstitution du FEM-9 n'était pas encore finalisée.

Faute de temps pour régler les désaccords restants, les co-moderateurs ont suggéré de s'accorder sur des conclusions de procédure, les discussions devant se poursuivre lors de la 65e session du SBI, en tenant éventuellement compte du projet de texte des co-moderateurs. Le ROYAUME-UNI s'est opposé à la transmission du projet de texte contenant le paragraphe sur les préoccupations concernant le FEM-9.

Résultat : Lors de la séance plénière de clôture, le Vice-président du SBI, M. Aljubran, a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à un accord. Conformément aux Articles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la 65e session du SBI.

Technologies

Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies : L'examen de cet article a été reporté à la 65e session du SBI.

Harmonisation des processus relatifs à l'examen du CRTC et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique : L'examen de cet article a été reporté à la 68e session du SBI.

Liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier : Les liens et la collaboration entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ont été examinés lors de la 60e session du SBI, en vue de recommander un projet de décision pour adoption lors de la COP 29. Toutefois, l'examen n'a pas été mené à terme lors de cette session ni des sessions suivantes du SBI, et la COP 30 a demandé à la SBI 64 de poursuivre l'examen de cette question.

Lors de la 64e session du SBI, des consultations informelles ont été co-moderées par Céline Phillips (France) et Omar Alcock (Jamaïque), au cours desquelles les Parties ont examiné le [projet de texte de décision de la COP élaboré lors de la 62e session du SBI. Le GROUPE AFRICAÏN a exhorté les Parties à trouver un terrain d'entente, suggérant qu'un accord était « si proche » en 2025](#). Le 17 juin les délégués ont pu résoudre les derniers points de divergence, notamment en ce qui concerne l'examen futur de cette question. Le G-77/CHINE a souligné que c'était la première fois en cinq ans que des progrès concrets étaient réalisés sur ce point, et l'UE a exprimé l'espoir qu'un esprit de compromis similaire se manifeste lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour.

Résultat : Les conclusions du SBI ([FCCC/SBI/L.9](#)) recommandent un projet de décision de la COP qui, *entre autres* :

- se félicite de la collaboration entre le Comité exécutif de la technologie (CET), le CRTC, le FEM et le Fonds vert pour le climat (FVC) ;

- reconnaît la grande diversité des points de vue concernant les réussites, les lacunes et les défis liés aux liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
- rappelle que l'objectif de l'élaboration de ces liens est de garantir des ressources financières pour le développement et le transfert de technologies, ainsi que de renforcer les actions dans ce domaine ;
- reconnaît l'importance de renforcer la collaboration et la coordination entre les entités nationales désignées pour le développement et le transfert de technologies, les autorités nationales désignées pour le Fonds vert pour le climat (FVC) et les centres de liaison opérationnels du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;
- reconnaît que la fourniture d'un soutien pertinent en matière de renforcement des capacités aux pays en développement est essentielle pour renforcer les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
- souligne l'importance du Plan stratégique actualisé du Fonds vert pour le climat pour le cycle de programmation 2028-2031 pour les travaux du Mécanisme technologique ;
- prie le Comité exécutif de la technologie (CET) et au Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) d'examiner les synergies et les complémentarités entre leurs travaux et ceux du FEM et du FVC, et de collaborer avec ces derniers à l'élaboration des futurs plans de travail et programmes ;
- encourage le CRTC à définir des modalités permettant de traduire les résultats de son assistance technique et des évaluations des besoins technologiques en projets éligibles à un financement ;
- prie le Secrétariat de préparer, d'ici juin 2028, et de mettre à jour, d'ici juin 2032, des informations pertinentes sur les progrès, les réussites et les défis liés au renforcement des liens, ainsi que sur le soutien financier fourni par les entités opérationnelles du Mécanisme financier pour la mise en œuvre des résultats de l'assistance technique fournie par le CRTC, des évaluations des besoins technologiques et des plans d'action technologiques, selon le cas ; et
- prie l'Organe subsidiaire de la mise en œuvre (SBI) de continuer à examiner ces liens lors de ses 70e (juin 2029) et 76e (2032), et de recommander des projets de décision à examiner lors de la COP 34 (novembre 2029) et de la COP 37 (novembre 2032), le projet de décision de la COP 37 portant sur la poursuite, l'efficacité et la périodicité de l'examen futur de ces liens.

Organisme d'accueil du Centre des technologies

climatiques : Le CTC a été créé en 2010 en tant qu'organe de mise en œuvre du Mécanisme technologique et est opérationnel depuis 2013. Hébergé par le PNUE, il fournit des solutions technologiques, des activités de renforcement des capacités et des conseils sur les cadres politiques, juridiques et réglementaires adaptés aux besoins de chaque pays participant au programme. La COP 29 a décidé de procéder à un examen des fonctions du CTC et de se prononcer sur la prolongation de son mandat, tandis que la CMA 6 a décidé de participer à cet examen et à la prise de décision concernant la prolongation du mandat. La COP 30 et la CMA 7 ont décidé de prolonger le mandat du CTC jusqu'à la fin de l'année 2041, et ont également décidé que le processus de sélection du nouvel hôte du CTC serait lancé à l'issue de la SBI 63.

Les consultations informelles du SBI sur cette question ont été co-modérées par Mareer Mohamed Husny (Maldives) et Stig Svenningsen (Norvège) et se sont déroulées, entre autres, les [9](#), [10](#), [15](#), [16](#), [17](#) et 18 juin. Les discussions se sont appuyées sur [l'évaluation](#), par le Comité d'évaluation, des propositions

d'accueil du CTC. Les Parties ont échangé leurs points de vue sur le choix d'un hôte et sur les éléments à inclure dans un protocole d'accord (MoU) avec le futur hôte.

La plupart des Parties se sont prononcées en faveur du choix du PNUE comme nouvel hôte. Le G-77/CHINE a également soutenu cette position, mais a suggéré de préciser que le PNUE devrait rechercher un partenariat avec le consortium formé par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui constituait l'autre candidat présélectionné, ainsi qu'éventuellement d'autres candidats. Le PNUE a souligné son engagement en faveur des partenariats et a indiqué qu'un tel accord pourrait être conclu après la finalisation du Protocole d'accord d'accueil, en fonction de la valeur ajoutée de ces partenariats. L'ONUDI et l'UNOPS ont souligné leur volonté de coopérer et leur préférence pour qu'une référence pertinente soit incluse dans le Protocole d'accord d'accueil.

Les Parties ont débattu des options permettant d'encourager de tels partenariats tout en garantissant la clarté juridique et une responsabilité bien définie. Elles sont parvenues à un accord le 17 juin, décidant notamment d'inclure les notions de « collaboration, coopération et partenariats » parmi les éléments à aborder dans le Protocole d'accord.

Bien qu'il n'y ait pas de désaccord sur le fond, le GROUPE ARABE a souligné qu'il n'était pas en mesure d'aller de l'avant sur la question de l'hôte du CTC en raison du traitement inégal réservé aux propositions de son Groupe dans d'autres négociations liées aux technologies. Il a insisté sur la nécessité d'un traitement équitable des questions technologiques et sur la nécessité pour la Présidente du SBI de trouver une solution concernant le siège du CTC, le rapport annuel conjoint du CET et du CRTC, ainsi que l'évaluation de la deuxième période de soutien au Mécanisme technologique. Les autres Groupes et Parties ont exhorté le Groupe arabe à ne pas compromettre l'accord sur le siège du CTC. Dans la soirée du 17 juin, les Parties ont tenu des réunions informelles en marge des réunions officielles pour examiner l'ensemble des questions technologiques, et sont parvenues à un accord sur tous les points.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2026/L.7](#)), le SBI :

- recommande que le PNUE soit désigné comme hôte du CTC ;
- encourage le PNUE à rechercher la collaboration, la coopération et le partenariat, selon le cas, avec des partenaires potentiels, tels que l'ONUDI, l'UNOPS et d'autres, le cas échéant, en vue de tirer parti des avantages comparatifs de ces organisations ;
- prie le Secrétariat d'élaborer, en collaboration avec le PNUE, le projet de Protocole d'accord d'accueil entre la COP, la CMA et le PNUE sur la base des éléments annexés au Protocole d'accord, pour examen lors de la 65e session du SBI ; et
- convient de poursuivre l'examen de cette question lors de la 65e session du SBI sur la base du [projet de texte](#) des co-modérateurs issu de la 64e session du SBI.

Les éléments annexés d'un Protocole d'accord contiennent des sections portant, entre autres, sur : le rôle et les responsabilités de la COP et de la CMA ; le rôle et les responsabilités du PNUE ; le rôle et les fonctions du CRTC ; et les dispositions financières relatives au CRTC.

2025 Rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) : Le CET et le CRTC préparent et soumettent un rapport annuel conjoint à la COP et à la CMA sur leurs activités et fonctions respectives. Toutefois, la SB 63 n'ayant pas pu achever ses travaux sur cette question, la COP 30 et la CMA 7 ont demandé à la SB 64 de poursuivre l'examen de cet article sur la base du dernier projet de texte issu de la SBI 63.

Des consultations informelles, co-moderées par Ashabrick Nantege (Ouganda) et Elfriede More (Autriche), se sont tenues, entre autres, le [15 juin](#). Les Parties ont débattu : de la question de savoir s'il fallait « se féliciter » ou « prendre note » du rapport ainsi que des efforts de mise en œuvre et des progrès réalisés par le CET et le CRTIC ; d'un texte appelant les Parties « en mesure de le faire » à apporter un soutien financier au CET et au CRTIC ; et d'une référence au BM.

Constatant l'absence d'accord sur les projets de décision, les co-moderateurs ont proposé, le [17 juin](#), d'adopter des conclusions procédurales selon lesquelles les Organes subsidiaires conviennent de poursuivre l'examen de cette question lors de la 65e session des Organes subsidiaires (SB 65) sur la base d'un projet de texte issu de la 64e session des Organes subsidiaires (SB 64). L'AILAC et le GROUPE ARABE ont demandé un délai supplémentaire.

Le jeudi 18 juin, les Parties se sont mises d'accord pour recommander des projets de décisions de la COP et de la CMA fondés sur l'accord conclu lors de réunions informelles-informelles portant sur un ensemble de questions technologiques. Elles ont notamment convenu de supprimer du projet de décision de la CMA la référence à une réponse synergique aux résultats liés à la technologie du BM 1.

Résultat : Les SB ont recommandé des projets de décision pour la COP 31 ([SB/2026/L.3](#)) et la CMA 8 ([SB/2026/L.4](#)), qui se font largement écho et, *entre autres* :

- se félicitent du rapport annuel conjoint, saluent avec satisfaction les efforts de mise en œuvre et les progrès réalisés par le CET et le CRTIC, et se félicitent du renforcement de leur coordination et de leur collaboration ;
- demandent au CRTIC, en collaboration avec le CET, de continuer à organiser les forums régionaux des entités nationales désignées ;
- encouragent la coordination entre les entités nationales désignées et les autorités nationales chargées des centres de liaison opérationnels du FVC, du Fonds d'adaptation et du FEM dans la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins technologiques et de l'assistance technique fournie par le CRTIC, ainsi que dans le renforcement du soutien apporté aux priorités liées aux technologies identifiées au niveau national ;
- invite le CET et le CRTIC à continuer d'améliorer leur système de suivi et d'évaluation, notamment en perfectionnant le mécanisme de retour d'information ;
- souligne l'importance de l'octroi d'un soutien financier au CET et au CRTIC ;
- prendre note de la pertinence des messages clés et des recommandations du CET et du fait que ceux-ci peuvent éclairer les Parties, les organes compétents dans le cadre du processus de la CCNUCC et d'autres parties prenantes, en tenant compte des circonstances et des priorités nationales ;
- invite le CRTIC à continuer d'explorer les moyens de renforcer encore l'appui apporté aux autorités nationales désignées afin d'améliorer la coordination au niveau national en matière de développement et de transfert de technologies ;
- encourage le CRTIC à continuer de mobiliser des ressources, notamment auprès du secteur privé et des entités philanthropiques ; et
- encourage le CRTIC à poursuivre sa collaboration avec le Fonds pour l'adaptation dans le cadre du programme « Accélérateur d'innovation climatique » de ce dernier.

Deuxième évaluation périodique de l'efficacité et de l'adéquation du soutien apporté au Mécanisme technologique pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris : la CMA 4 a demandé à la SBI 64 d'entamer la deuxième évaluation périodique de l'efficacité et de l'adéquation du soutien apporté

au Mécanisme technologique pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les questions relatives au développement et au transfert de technologies, en vue de son achèvement lors de la CMA 9 (novembre 2027).

Des consultations informelles ont été co-moderées par Pemy Gasela (Afrique du Sud) et Stephen Minas (Chypre) les [10](#), [11](#) et [16 juin](#), entre autres. Plusieurs Parties, notamment les PMA et le GROUPE ARABE, ont formulé des suggestions quant aux éléments que l'évaluation devrait prendre en compte. L'UE et le JAPON ont mis en garde contre toute réouverture du champ d'application et des modalités de l'évaluation.

Au cours des dernières consultations informelles prévues, les Co-moderateurs ont constaté le manque de temps pour poursuivre les discussions et ont proposé d'adopter des conclusions de procédure en vue de poursuivre les discussions lors de la SBI 65 sur la base du projet de texte actuel. Les PMA, le GROUPE ARABE et l'AOSIS ont demandé davantage de temps pour parvenir à un accord sur les questions en suspens. La NORVÈGE et l'UE ont insisté pour que l'on évite d'appliquer l'article 16 du Règlement intérieur, soulignant la nécessité de consigner au moins les progrès réalisés. Le GROUPE ARABE a exhorté les co-moderateurs à consulter la Présidente du SBI afin d'obtenir un délai supplémentaire lors de la 64e session du SBI.

Lors des consultations informelles du jeudi 18 juin, les Parties ont confirmé un accord conclu la veille au soir lors de réunions informelles en marge des consultations, qui portait sur un ensemble de questions liées à la technologie. Elles ont convenu de supprimer les références suivantes : la mesure dans laquelle les priorités technologiques identifiées par les pays en développement ont été soutenues et ont progressé vers leur mise en œuvre ; la manière dont le Mécanisme technologique a renforcé la mise en œuvre des éléments technologiques des CDN et des évaluations des besoins technologiques ; et la mesure dans laquelle le soutien a répondu aux besoins et priorités technologiques identifiés par les pays en développement.

- **Résultat :** Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2026/L.8](#)), le SBI :
- note qu'il a lancé la deuxième évaluation périodique comme convenu dans la décision 1/CP.21 et conformément au [champ d'application et aux modalités](#) de cette évaluation ;
- rappelle que l'évaluation périodique doit être menée de manière transparente, inclusive et participative et que ses résultats doivent servir de contribution au Bilan mondial (BM) ;
- rappelle que les résultats de l'évaluation périodique devraient permettre d'améliorer l'efficacité et de renforcer le soutien apporté au Mécanisme technologique dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- prie le Secrétariat d'élaborer un rapport intermédiaire sur la deuxième évaluation périodique, qui sera examiné lors de la 66e session du SBI ; et
- prie le Secrétariat, lors de l'élaboration du rapport intermédiaire, de prendre en considération : les décisions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) ayant trait aux travaux du Mécanisme technologique ; les priorités technologiques identifiées par les pays en développement ; la mesure dans laquelle le soutien a répondu au budget et aux plans du Mécanisme technologique ; ainsi que les documents et les résultats issus du troisième examen indépendant du CRTIC.

Questions diverses

Programme de travail sur la transition juste (PTTJ) : Le PTTJ a été établi en 2022 lors de la 4e session de la CMA. Il reconnaît que les solutions durables et justes à la crise climatique

doivent reposer sur un dialogue social constructif et efficace ainsi que sur la participation de toutes les parties prenantes, et que la transition mondiale vers une économie à faibles émissions offre à la fois des opportunités et des défis pour le développement économique durable et l'éradication de la pauvreté. Le PTTJ est mis en œuvre sous la direction des Organes subsidiaires (SB) par le biais d'un Groupe de contact conjoint convoqué à chacune de leurs sessions. Au moins deux Dialogues sont organisés chaque année dans le cadre du PTTJ, ainsi qu'un événement ministériel annuel de haut niveau. La CMA 7 a convenu de mettre en place le [Mécanisme de transition juste](#) (MTJ).

Lors de la 64e session du SB, le Groupe de contact, coprésidé par Joseph Teo (Singapour) et Federica Fricano (Italie), avait trois missions principales : finaliser le cahier des charges pour un examen du PTTJ qui aura lieu lors de la CMA 8 en novembre 2026 ; mener une réflexion sur le cinquième Dialogue organisé dans le cadre du PTTJ ; et faire progresser la mise en œuvre du MTJ.

Un premier échange de vues a eu lieu le 9 juin, tandis que les 10 et 11 juin, les Parties se sont concentrées sur la manière de rendre opérationnel le MTJ, avec des points de vue divergents sur la forme et la fonction du mécanisme. Par exemple, le Groupe FEMMES ET GENRE a déclaré que le Mécanisme devrait être un organe constitué et l'INDE a indiqué que le Mécanisme devrait soutenir les moyens de mise en œuvre, tandis que le ROYAUME-UNI s'est opposé à la création d'un nouvel organe constitué ou d'un nouveau mécanisme financier. Le 12 juin, les Parties ont fait le point sur le [cinquième Dialogue](#) mené dans le cadre du PTTJ.

Les 13 et 15 juin, l'attention s'est portée sur le mandat de l'examen du PTTJ. Les LMDC, le GROUPE ARABE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE se sont opposés au texte portant sur la relation entre le PTTJ et d'autres instruments et processus pertinents relevant de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et des entités du système des Nations unies, y compris les domaines de « complémentarité et de cohérence ». Ils se sont également opposés à ce que l'examen porte sur la manière dont des modalités améliorées pour le PTTJ pourraient éclairer ou être éclairées par le processus de mise en œuvre de la MTJ.

Le 17 juin, les Coprésidents ont proposé un « ensemble » de textes comprenant : les conclusions des SB orientant la poursuite de la mise en œuvre du PTTJ ; le mandat de l'examen du PTTJ ; et une « note informelle » incluant les messages issus du cinquième Dialogue du PTTJ, des espaces réservés pour le prochain sixième Dialogue et les résultats de l'examen du PTTJ, ainsi qu'une liste indicative d'éléments destinés à faciliter la mise en œuvre du MTJ.

La plupart des Parties ont déclaré pouvoir accepter cet ensemble de textes dans un esprit de compromis. Cependant, les LMDC ont souhaité modifier la note non officielle afin de préciser qu'elle ne reflétait pas un consensus et qu'elle ne devait en aucun cas servir de base aux négociations futures. Ils ont également émis des objections quant à la portée du mandat, préférant limiter les références aux liens et à la complémentarité. Les discussions semblant dans l'impasse, les Coprésidents ont proposé une formulation alternative dans le cahier des charges, appelant à ce que les contributions incluent les domaines de complémentarité et de cohérence, « le cas échéant ». Les Parties ont accepté la proposition et se sont mises d'accord sur les conclusions des SB et le cahier des charges.

Résultat : Dans leurs conclusions ([FCCC/SB/2026/L.2](#)), les SB, entre autres :

- se félicitent de la tenue du cinquième Dialogue ;
- approuvent le mandat visant à mener l'examen du PTTJ lors de la 65e session du SB (novembre 2026) en vue d'éclairer

l'examen de la poursuite du Programme de travail lors de la 8e session de la CMA ;

- invitent à soumettre des contributions concernant l'examen du PTTJ sur la base du mandat ; et
- prient le Secrétariat de préparer un rapport sur les contributions, comprenant des propositions visant à améliorer les modalités de fonctionnement du PTTJ.

Le cahier des charges définit le mandat, les objectifs, le champ d'application, les sources d'informations, les modalités et les résultats attendus de l'examen du PTTJ prévu en 2026.

Dans leurs conclusions, les Organes subsidiaires notent qu'ils ont examiné les messages clés potentiels issus du cinquième Dialogue et ont entamé des discussions sur la mise en œuvre du MTJ. Les Organes subsidiaires conviennent également de poursuivre l'examen lors de la 65e session des Organes subsidiaires, en prenant note de la [note informelle](#) de la 64e session des Organes subsidiaires, et invitent les Présidents des Organes subsidiaires à envisager des travaux informels intersessions avant la 65e session des comités subsidiaires.

Mesures de riposte : Les discussions sur les « mesures de riposte » portent sur les effets secondaires de l'action climatique, en particulier les conséquences socio-économiques des mesures d'atténuation telles que les taxes sur le carbone ou les efforts visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles. Cette question est traitée dans le cadre de la CCNUCC (article 4.8), du Protocole de Kyoto (articles 2.3 et 3.14) et de l'Accord de Paris (article 4.15). En 2010, la COP a créé le Forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, qui sert de plateforme pour partager des informations, des expériences et des bonnes pratiques concernant l'impact de ces mesures, en vue de recommander des actions spécifiques. En 2018, le Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte (KCI) a été créé afin d'apporter un soutien technique direct, de réaliser des modélisations de données et de mener des recherches. Actuellement, le KCI met en œuvre un plan de travail de six ans couvrant la période 2026-2030.

Lors de la 64e session du SB 64, un Groupe de contact coprésidé par Veronika Skolasztika Bagi (Hongrie) et Peter Govindasamy (Singapour) s'est réuni, notamment les 9, 15 et 17 juin, afin : d'examiner les études de cas figurant dans le [Rapport annuel 2025](#) du KCI ; décider des contributions à apporter au volet « évaluation technique » du BM 2, qui se déroule de la COP 31 à la COP 33 ; et sensibiliser à l'analyse et au compte rendu des impacts des mesures de réponse. Une [réunion obligatoire](#) s'est tenue le 10 juin afin d'examiner les études de cas sur la transition juste, la diversification économique et l'évaluation d'impact, contenues dans le Rapport 2025 du KCI.

Le G-77/CHINE a souligné que les mesures de réponse ne devaient pas imposer une nouvelle charge aux pays en développement. Il a salué les études de cas figurant dans le Rapport annuel du KCI et a déclaré que les contributions au BM 2 devraient évaluer les impacts socio-économiques. Il a également exprimé sa préoccupation face aux retards importants dans les travaux du KCI. Le GROUPE ARABE et la CHINE ont déclaré que les mesures de réponse ne devaient pas créer d'obstacles au commerce.

À l'issue d'un échange de vues entre les Parties, les Co-moderateurs ont rédigé une note informelle rendant compte des discussions menées lors de la 64e session des SB, destinée à servir de base aux travaux futurs. Le G-77/CHINE a exprimé sa déception face au manque de précisions dans la note informelle et a cherché à y ajouter davantage de détails, notamment en complétant la liste des enseignements tirés des études de cas. L'UE a préféré un texte succinct et procédural faisant référence

aux études de cas. Les délégués n'ont pas réussi à combler leurs divergences et n'ont pas pu s'accorder sur la transmission de la note à la SB 65.

Concernant le projet de conclusions de la SB 64, un désaccord est apparu, en particulier sur un paragraphe demandant au KCI de préparer un rapport de synthèse pour le volet « évaluation technique » du BM 2. Le GROUPE AFRICAÏN, le GROUPE ARABE, le CHILI, la CHINE et certains autres pays en développement se sont prononcés en faveur d'un appel à contributions pour alimenter ce rapport et d'un examen de celui-ci par la SB 65, en vue de demander au KCI de le soumettre à titre de contribution au BM 2. Le ROYAUME-UNI et le CANADA se sont prononcés en faveur de demander simplement au KCI de préparer le rapport et de le soumettre au BM 2 d'ici février 2027.

Malgré la poursuite des discussions jusqu'au soir du 18 juin, tant lors de consultations informelles que lors d'une réunion des Chefs de délégation, les Parties n'ont finalement pas pu parvenir à un accord sur les conclusions.

Résultat : les Organes subsidiaires n'ont pas pu conclure l'examen de cette question lors de la 64e session et ont convenu de poursuivre l'examen lors de la 65e session.

Dialogue sur les opportunités, les défis et les obstacles liés au renforcement de la coopération internationale concernant le rôle du commerce : Cet [événement obligatoire](#) s'est tenu le 13 juin. En ouvrant la réunion, la Vice-présidente du SBSTA, Carol Franco, a souligné qu'il s'agissait de la première d'une série de trois réunions de Dialogue sur le commerce qui se tiendront lors de la SB 64, de la SB 66 (juin 2027) et de la SB 68 (juin 2028), et qu'une réunion de haut niveau suivra.

Après les présentations liminaires, les Parties ont fait part de leurs attentes concernant cette série de Dialogues. Le GROUPE ARABE a suggéré de favoriser : des mesures correctives pour mettre fin aux mesures unilatérales ; une action coopérative pour garantir que les préoccupations soient prises en compte ; et des mesures de réparation, au cas où ni la correction ni la coopération ne seraient obtenues. Les LMDC ont appelé à ce que : les Dialogues permettent de mettre en œuvre l'article 3.5 de la Convention (système économique international favorable et ouvert) de manière concrète ; le Dialogue de la SB 64 se concentre sur le recensement des mesures existantes et des lacunes ; le Dialogue de la SB 66 favorise les mesures correctives et coopératives ; et, si aucune mesure corrective ou coopérative n'est prise, le Dialogue de la SB 68 favorise des approches de réparation, y compris un soutien financier proportionnel au préjudice économique subi.

La CHINE a déclaré que les Dialogues devraient servir à : clarifier les indicateurs d'un système économique international favorable et ouvert ; recenser les mesures pertinentes en matière de climat et de commerce et diffuser les solutions ; et évaluer la conformité des mesures avec la Convention et l'Accord de Paris. Le BOTSWANA a suggéré que les Dialogues fournissent des orientations normatives aux autres acteurs, notant que cela ne nécessite pas toujours des décisions formelles, car les déclarations ont également du poids. Le ROYAUME-UNI a souligné le caractère non négociatoire et non normatif de cette série de Dialogues.

Le GROUPE ARABE a suggéré que les Présidents des Organes subsidiaires désignent des Coprésidents chargés de guider l'élaboration d'un plan de travail pour la série de Dialogues. Le G-77/CHINE a demandé qu'un résumé de chaque Dialogue soit intégré au rapport destiné à la réunion de haut niveau. Le BRÉSIL, L'AFRIQUE DU SUD, L'INDE ET LA CHINE (BASIC) ont suggéré que les résumés des Dialogues rendent compte des points de convergence et de divergence entre les Parties. La

FÉDÉRATION DE RUSSIE a appelé à la mise en place d'un volet de travail permanent sur le commerce au sein du processus de la CCNUCC. Le GROUPE AFRICAÏN a suggéré l'inscription d'un point permanent à l'ordre du jour. La CHINE s'est déclarée favorable à l'examen des rapports par la COP et la CMA. Le ROYAUME-UNI a rappelé le mandat prévoyant l'élaboration d'un rapport pour la réunion de haut niveau de 2028.

Réunion de suivi des Présidents des Organes subsidiaires sur le Dialogue « Changements climatiques et commerce » : Le 16 juin, la Présidente du SBI, Julia Gardiner, a convoqué une réunion afin de répondre aux questions des Parties concernant les prochaines étapes, à la suite du premier Dialogue qui s'est tenu lors de la 64e session des Organes subsidiaires (SB 64). Elle a fait part des orientations juridiques du Secrétariat selon lesquelles le paragraphe 57 de la décision [« Mutirão mondial »](#), qui a institué la série de Dialogues, ne prévoit pas de rapport ni d'autre suivi formel à l'issue des sessions de Dialogue. Elle a noté que le Dialogue tenu lors de la 64e session du SBI avait fait l'objet d'une retransmission en ligne et que les déclarations seraient disponibles sur le site web du Secrétariat.

Le GROUPE ARABE, le GROUPE AFRICAÏN et les LMDC ont estimé que cela était insuffisant et ont demandé un rapport écrit rendant compte des discussions du Dialogue. L'UE a fait remarquer qu'un rapport était prévu dans le cadre de ce processus, mais seulement après la tenue des trois Dialogues et de la réunion de haut niveau. Le GROUPE UMBRELLA s'est opposé à la révision de « décisions soigneusement équilibrées » et a insisté pour que l'interprétation du Secrétariat soit respectée.

Les PHILIPPINES ont demandé si quoi que ce soit empêchait les Présidents des Organes subsidiaires de produire des rapports de leur propre initiative. La Présidente du SBI, Mme Gardiner, a pris note de l'avis du Secrétariat selon lequel il n'existe pas de mandat pour un rapport officiel, mais que les Présidents des Organes subsidiaires peuvent fournir un compte rendu informel s'ils en décident ainsi. Répondant à une question visant à savoir si la demande du Mutirão mondial concernant un rapport à l'issue de la réunion de haut niveau justifiait l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour, elle a relayé la précision apportée par le Secrétariat selon laquelle ce n'était pas le cas, en soulignant que les Parties pouvaient, conformément au projet de règlement intérieur, proposer de nouveaux points à l'ordre du jour.

La Présidente du SBI, Mme Gardiner, a déclaré que les Présidents des Organes subsidiaires prépareraient une « note informelle de leur propre initiative et sans valeur juridique » qui servira de compte rendu aux futurs Présidents des Organes subsidiaires, afin qu'ils en tiennent compte lors de la préparation des deux prochains Dialogues.

Renforcement des capacités : Le SBI suit la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition (PET). La 62e session du SBI a lancé le cinquième examen de la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités au titre de la Convention. La SBI 63 a poursuivi le passage en revue de ce cinquième examen et a convenu de poursuivre l'examen de cette question lors de la SBI 64, en tenant compte du [projet de texte](#) élaboré lors de la SBI 63, en vue de recommander un projet de décision sur cette question pour examen et adoption lors de la COP 31.

En ce qui concerne le cadre de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto, la CMP 20 a adopté le mandat de la cinquième évaluation exhaustive de la mise en œuvre de ce cadre et a demandé au SBI 64 d'entamer cette évaluation en vue que la SBI 65 la conclue et recommande une décision pour adoption par la CMP 21.

En ce qui concerne les PET, la COP 26 a demandé à la SBI 64 d'entamer un sixième examen, en vue de sa conclusion lors de la COP 31, et la CMP 16 a demandé à la SBI 64 d'entamer un sixième examen au titre du Protocole de Kyoto, en vue de sa conclusion également lors de la COP 31.

Lors de la 64e session du SBI, ces questions ont été abordées lors de consultations informelles co-modérées par Abze Djigma (Burkina Faso) et Marie Vadronick (France), qui se sont tenues notamment le [11 juin](#).

Résultats : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2026/L.3](#)) sur les questions relatives au renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, le SBI, entre autres : note que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler les lacunes et répondre aux besoins actuels et émergents en matière de renforcement des capacités liés à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays en développement, et que les Parties signalent fréquemment des lacunes et des besoins dans des domaines qui ne relèvent pas du champ d'application actuel du Cadre de renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention ; et souligne l'importance du Forum de Durban sur le renforcement des capacités en tant que moyen de partage d'informations et d'enseignements tirés entre un large éventail de parties prenantes relevant ou non de la Convention et du Protocole de Kyoto.

Le SBI a également recommandé un projet de décision de la COP 31 sur le cinquième examen de la mise en œuvre du Cadre de renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention ([FCCC/SBI/2026/L.3/Add.1](#)), qui, entre autres :

- reconnaît que, si l'objectif et le champ d'application du renforcement des capacités dans les pays en développement, tels qu'énoncés dans la décision 2/CP.7, restent d'actualité, il convient également de prendre en compte les domaines actuels et émergents dans le contexte de la Convention et de l'Accord de Paris lors de la poursuite de la mise en œuvre du Cadre de renforcement des capacités au titre de la Convention ;
- souligne l'importance de renforcer les capacités à long terme dans les pays en développement, notamment en favorisant la mise en place d'environnements nationaux propices et solides ;
- souligne l'importance d'un soutien accru visant à améliorer la capacité des Parties qui sont des pays en développement à mettre en œuvre le Cadre de renforcement des capacités qui favorise l'appropriation par les pays, en tirant pleinement parti des mécanismes existants et en évitant les doubles emplois ;
- invite les Parties, selon qu'il convient, ainsi que les autres parties prenantes, à continuer d'apporter leur soutien aux pays en développement pour les activités de renforcement des capacités ;
- prie le Secrétariat d'organiser, lors de la 68e session du SBI, un atelier d'une journée consacré à l'efficacité et à l'efficience de la mise en œuvre du Cadre de renforcement des capacités au titre de la Convention ; et
- prie le SBI d'entamer le sixième examen complet lors de la 72e session du SBI (juin 2030).

Le SBI a également recommandé un projet de décision de la CMP 21 concernant le cinquième examen de la mise en œuvre du Cadre de renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto ([FCCC/SBI/2026/L.3/Add.3](#)) qui, entre autres, décide que tout examen futur au titre du Protocole de Kyoto fera l'objet d'une décision de la CMP lorsqu'elle le jugera nécessaire.

Le SBI a en outre recommandé un projet de décision de la COP ([FCCC/SBI/2026/L.3/Add.2](#)) et un projet de décision de la CMP ([FCCC/SBI/2026/L.3/Add.4](#)) concernant respectivement le sixième examen de la mise en œuvre du Cadre de renforcement

des capacités dans les PET au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Ces projets, entre autres : invitent les Parties visées à l'Annexe II de la CCNUCC et d'autres Parties, selon le cas, le FEM et divers autres acteurs, à continuer de soutenir le renforcement des capacités dans les PET ; et décident que tout examen futur concernant ces pays sera soumis à une décision de la COP et de la CMP, lorsque celles-ci le jugeront nécessaire.

Agriculture : Au cours de la dernière décennie, l'agriculture et la sécurité alimentaire ont été de plus en plus reconnues au sein du processus de la CCNUCC pour leur rôle unique et leur vulnérabilité dans le contexte des changements climatiques. En 2017, la COP a mis en place le « travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture » afin de permettre aux Organes subsidiaires d'aborder conjointement les questions liées à l'agriculture, notamment par le biais d'ateliers et de réunions d'experts.

En 2022, les Parties ont convenu de s'appuyer sur cette initiative en mettant en place le « Travail conjoint sur la mise en œuvre des mesures climatiques en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire », d'une durée de quatre ans. Celui-ci comprend la préparation par le Secrétariat d'un rapport de synthèse annuel sur les travaux liés à l'agriculture menés par les Organes constitués, l'organisation d'ateliers et le développement d'un portail en ligne permettant aux Parties de partager des informations sur les projets et initiatives pertinents.

Cette question a été abordée lors de consultations informelles co-modérées par Claudia Heidecke (Allemagne) et UnaMay Gordon (Dominique). Le [9 juin](#), la co-facilitatrice Heidecke a souligné le mandat visant à poursuivre les discussions sur la base du [projet de texte](#) issu de la SB 63. Elle a également évoqué : un [atelier](#) sur les approches systématiques de l'agriculture, des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire organisé lors de la SB 62 ; le deuxième [Rapport de synthèse](#) annuel sur les travaux menés par les Organes constitués, les entités financières et autres entités relevant de la Convention ainsi que par les organisations internationales concernées ; et le [portail en ligne](#) mis en place dans le cadre des travaux conjoints sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Le GROUPE ARABE a proposé une série d'ajouts au projet de texte concernant l'atelier organisé lors de la SB 62, notamment sur : les subventions des pays développés, les restrictions en matière de propriété intellectuelle, les mesures coercitives unilatérales, la nécessité d'un financement sous forme de subventions, et l'aggravation des pertes et dommages. Cependant, l'URUGUAY a souligné que le mandat consistait à examiner le rapport de l'atelier, et l'UE, le ROYAUME-UNI, la NOUVELLE-ZÉLANDE et d'autres pays développés se sont opposés à l'examen d'autres questions.

Au terme de longues discussions, les Parties sont parvenues à un accord sur un texte relativement court qui ne reprend pas les messages clés de l'atelier.

Lors de la séance plénière de clôture du 18 juin, le G-77/CHINE a regretté l'absence de progrès substantiels sur l'agriculture. Le GRUPO SUR a souligné l'importance des moyens de mise en œuvre. L'Organisation FARMERS a déclaré que la COP 31 devrait définir clairement les prochaines étapes concernant les travaux de la CCNUCC sur l'agriculture, et a appelé à un soutien financier en faveur des agriculteurs.

Résultat : Dans leurs conclusions ([SB/2026/L.1](#)), les Organes subsidiaires prennent note de l'[atelier](#) organisé lors de la 62e session des Organes subsidiaires et du deuxième rapport de synthèse annuel, et conviennent de poursuivre l'examen de ces rapports lors de la 65e session des SB. Les Organes subsidiaires :

- notent avec satisfaction que les Parties intègrent de plus en plus les mesures d'action climatique relatives à l'agriculture,

aux systèmes alimentaires et à la sécurité alimentaire dans leurs plans, programmes et politiques nationaux ;

- reconnaissent les progrès réalisés par le Secrétariat en matière de développement de la structure, des fonctionnalités et de l'accessibilité du portail en ligne ; et
- invitent les organes constitués et les entités opérationnelles du Mécanisme financier à tenir compte des travaux menés conjointement dans la mise en œuvre de leurs actions et de leurs plans de travail.

Recherche et observation systématique (ROS) : L'article 5 de la CCNUCC invite les Parties à promouvoir et à coopérer en matière de recherche, d'observation systématique et de développement d'archives de données, en tenant compte des besoins et des préoccupations des pays en développement.

Lors de la 64e session du SBSTA, cette question a été examinée dans le cadre de consultations informelles co-modérées par Frank McGovern (Irlande) et Patricia Nying'uro (Kenya). Le 10 juin, les consultations ont débuté par un échange de points de vue entre les Parties, et le 11 juin, les co-animateurs ont sollicité des contributions sur une « note informelle », les discussions se poursuivant les 13 et 16 juin.

Commentant la note informelle, des pays développés et l'AOSIS ont soutenu les passages soulignant les risques mis en évidence par les dernières données scientifiques sur le climat, notamment en ce qui concerne le phénomène El Niño et les dangers liés à un dépassement de 1,5°C et au franchissement de points de basculement. Le GROUPE ARABE et l'INDE ont appelé à la prudence et à la clarté dans l'utilisation de termes tels que « points de basculement », qui, selon eux, posent des problèmes de définition. L'INDE a mis en garde contre une mauvaise communication ou une simplification excessive des données scientifiques, tandis que l'UE a exprimé son inquiétude face à la « mésinformation coordonnée » et à l'« obstruction ». Le CHILI et le GUATEMALA ont appelé à encourager la recherche sur la « désinformation », et pas seulement sur la mésinformation.

L'UE, l'AOSIS, l'AFRIQUE DU SUD et d'autres ont exprimé leur profonde préoccupation concernant le calendrier de préparation du septième Rapport d'évaluation (RE7) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'INDE a déclaré que le calendrier du RE7 ne relevait pas du mandat du SBSTA et s'est opposée à l'idée d'encourager le GIEC à publier des mises à jour régulières.

L'UE a soutenu les travaux sur la transformation des systèmes énergétiques, en particulier l'électrification en profondeur, tandis que le CHILI et le GUATEMALA ont souligné les lacunes dans les connaissances relatives à la mise en place de systèmes énergétiques résilients et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les minéraux critiques. L'ARABIE SAOUDITE s'est opposée aux références à l'électrification et a mis l'accent sur les trajectoires déterminées au niveau national. L'UE a suggéré de noter qu'il existe davantage de synergies que de compromis entre l'action climatique et le développement durable, ce à quoi l'INDE s'est opposée en qualifiant cette affirmation de « déclaration générale », affirmant que les compromis pouvaient être répartis de manière inégale.

Le 17 juin, les co-moderateurs ont présenté un nouveau projet de texte plus court. De nombreuses Parties ont exprimé leur profond regret et leur frustration face au temps perdu à travailler sur le projet initial plus long, mais se sont néanmoins penchées sur le texte. Le jeudi 18 juin, à l'heure du déjeuner, le Groupe s'est réuni à nouveau pour une dernière séance. Le ROYAUME-UNI a proposé une « proposition de compromis » visant à regrouper en un seul paragraphe trois paragraphes traitant de la 18e réunion du [Dialogue sur la recherche](#), des scénarios climatiques, ainsi que des lacunes et des besoins. Cependant, la référence aux « lacunes »

s'est avérée controversée, l'INDE, l'ARABIE SAOUDITE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE et le KENYA souhaitant une définition plus large des « lacunes », allant au-delà de la seule recherche ou des connaissances. Ces Parties ont également préféré « prendre note » du Dialogue sur la recherche plutôt que de l'« accueillir favorablement ». L'UE, le ROYAUME-UNI, l'AOSIS, le GIE et l'ISLANDE se sont opposés à ces propositions, le GIE exprimant ses regrets face à ce qu'il a qualifié de « tentative de saper la crédibilité des avancées scientifiques », tandis que l'INDE a affirmé que ses réserves et ses amendements reposaient sur des « questions légitimes » et des « faits ».

Lors de la séance plénière de clôture, l'UE, le JAPON, le ROYAUME-UNI et l'AOSIS ont exprimé leur profonde déception de ne pas avoir abouti à un résultat plus concret, l'UE critiquant les efforts visant à créer un « discours délibérément trompeur ». L'INDE a contesté ce « discours », arguant que poser des questions et examiner les hypothèses est fondamental pour une science rigoureuse, qui doit également inclure des considérations d'équité. L'AOSIS a déclaré que « la science n'est pas négociable » et s'est opposée à ceux qui souhaitent « surestimer » les lacunes dans les connaissances. Le PEID-P a déclaré que la science n'est « pas contestée » et « ne devrait pas être remaniée » dans l'« espace politique » de ces négociations.

Résultat : Dans ses conclusions ([SBSTA/2026/L.5](#)), le SBSTA, entre autres :

- souligne l'importance des discussions menées au titre de cet article de l'ordre du jour et le rôle d'observations de la Terre fiables ;
- note avec inquiétude les menaces émergentes qui pèsent sur la continuité des observations climatiques ;
- note avec inquiétude que le « phénomène naturel El Niño », prévu dans un contexte de tendance au réchauffement observée, aggrave les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ;
- souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir et soutenir l'intégrité des informations sur les changements climatiques ;
- prie le Président du SBSTA de préparer un résumé informel de la 18e réunion du Dialogue sur la recherche avant la 66e session du SBSTA (juin 2027) ;
- se félicite de la note d'information sur la manière dont la communauté scientifique comble les lacunes en matière de recherche identifiées par le SBSTA depuis la 22e session du SBSTA ;
- se félicite de la mise à jour sur l'état d'avancement du 7e Rapport d'évaluation (RE7) du GIEC et attend avec intérêt un accord sur le calendrier du RE7 ;
- prend note avec satisfaction des discussions menées lors du Dialogue sur la recherche concernant les scénarios et la modélisation climatiques, les voies de transformation sectorielle, ainsi que la compréhension des risques, des impacts et des points de basculement climatiques ; et
- prend note des avancées scientifiques, ainsi que des lacunes en matière de connaissances et de recherche et des besoins en matière de recherche, présentés lors du Dialogue, et encourage la communauté scientifique à poursuivre ses travaux de recherche afin de combler ces lacunes et de répondre à ces besoins ; et
- invite à soumettre des propositions de thèmes pour le prochain Dialogue sur la recherche, qui se tiendra lors de la 66e session du SBSTA.

Action pour l'autonomisation climatique (AAC) : Ce volet de travail vise à mettre en œuvre [l'Article 6](#) de la Convention et [l'Article 12](#) de l'Accord de Paris, *notamment en matière* d'éducation, de formation et de sensibilisation du public. L'AAC

se concentre sur six domaines prioritaires visant à promouvoir des modes de vie, des attitudes et des comportements durables et à faibles émissions : l'éducation aux changements climatiques, la sensibilisation du public, la formation, la participation du public, l'accès du public à l'information et la coopération internationale sur ces questions. En 2021, les Parties ont adopté un Programme de travail décennal de l'AAC, qui a ensuite été affiné dans le cadre d'un Plan d'action quadriennal approuvé en 2022.

Lors de la 64e session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 64), les Parties ont été chargées de lancer un examen à mi-parcours du Programme de travail de l'AAC afin d'évaluer son efficacité, d'identifier les lacunes et les besoins émergents, et d'étudier les moyens de l'améliorer. Un Dialogue et un atelier technique ont été organisés avant les consultations informelles afin de discuter des éléments potentiels d'un nouveau plan d'action.

Des consultations informelles, co-modérées par Carol Simon (Panama) et Arne Riedel Escobar (Allemagne), se sont tenues notamment les [12](#), [15](#) et [17 juin](#). Les Parties et les observateurs ont mis en avant des contributions destinées à éclairer l'examen à mi-parcours, ainsi que des activités à envisager dans le cadre du nouveau plan d'action qui pourraient, entre autres : améliorer l'accessibilité et la disponibilité du soutien financier et technique pour la mise en œuvre de l'AAC; faciliter la participation des centres de liaisons opérationnels nationaux de l'AAC aux réunions pertinentes ; et proposer des formations aux enseignants afin qu'ils dispensent une éducation au développement durable.

Les Parties ont également examiné les moyens de renforcer les capacités et les compétences des centres de liaisons opérationnels nationaux pour l'AAC, ainsi que les moyens par lesquels le Secrétariat peut offrir des possibilités de renforcement des capacités, notamment une proposition du G-77/CHINE visant à ce que le Secrétariat organise un atelier en marge de la 4e Semaine du climat en Azerbaïdjan.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2026/L.4](#)), le SBI :

- se félicite de la tenue du Dialogue AAC 2026 et de l'atelier technique organisés pour examiner les éléments potentiels d'un nouveau plan d'action de l'AAC;
- convient de poursuivre l'examen de l'évaluation à mi-parcours du Programme de travail de l'AAC sur la base de la note informelle élaborée lors de la 64e session du SBI ;
- invite les Parties à soumettre des contributions sur la note informelle, y compris des propositions visant à renforcer les activités existantes et à introduire de nouveaux éléments en rationalisant et en fusionnant les idées actuelles afin d'améliorer l'efficacité de la nouvelle action ;
- prie le Secrétariat de préparer une compilation des contributions en vue de leur examen lors de la 65e session du SBI ; et
- rappelle l'activité C.1 du plan d'action actuel, qui porte sur le renforcement des capacités et des compétences des centres de liaisons opérationnels nationaux de l'AAC, et invite le Secrétariat à continuer d'offrir des possibilités de renforcement des capacités aux centres de liaisons opérationnels nationaux de l'AAC.

Dispositions relatives aux réunions intergouvernementales :

Ce point porte sur les aspects logistiques et l'organisation des réunions sur le climat. Lors de la 63e session du SBI, les Parties ont poursuivi l'examen des mesures visant à accroître l'efficacité de la CCNUCC et sont convenues que cet examen se poursuivrait lors de la 64e session du SBI.

Les discussions se sont déroulées au sein d'un Groupe de contact coprésidé par Kaveh Guilanpour (Géorgie) et Felix Wertli (Suisse). Le Groupe de contact s'est réuni, entre autres, les [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [15](#), [16](#) et [17 juin](#), et a examiné des questions relatives à la planification des futures sessions, à l'amélioration de l'efficacité du processus de la CCNUCC et au renforcement de la participation des observateurs.

Concernant les futures sessions, le G-77/CHINE a appelé à l'inscription du Programme de travail sur le financement climatique à l'ordre du jour de la CMA 8. Le GROUPE ARABE a demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour consacré aux Plans nationaux d'adaptation (PNA). La NORVÈGE et l'AFRIQUE DU SUD ont insisté pour qu'une décision soit prise en temps utile concernant le pays hôte de la COP 33. Les ÉTATS D'ASIE-PACIFIQUE ont fait état des consultations en cours à ce sujet, notant qu'aucune manifestation d'intérêt n'avait encore été formulée. L'UE a insisté pour que l'accord avec le pays hôte intègre le respect des droits de l'homme, et le GIE a demandé l'inclusion d'une clause de maîtrise des coûts dans cet accord. Les Parties et les observateurs ont également appelé, entre autres, à : la publication en temps opportun de l'accord avec le pays hôte de la COP 31 ; la publication des annexes de l'accord avec le pays hôte de la COP 30 ; et la mise en place de procédures relatives aux conflits d'intérêts pour les présidences, notamment en ce qui concerne les intérêts commerciaux.

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité du processus, les Parties ont examiné une série de propositions, notamment le regroupement des événements prévus dans le cadre des mandats, une utilisation plus efficace des Semaines régionales du climat, la limitation du nombre de participants aux COP, des consultations virtuelles en amont des sessions et la rationalisation de l'ordre du jour dans le cadre des mandats existants. L'AILAC, contré par le GROUPE ARABE, a proposé un examen du processus par des experts externes. L'AFRIQUE DU SUD s'est opposée à la suppression ou à l'abandon arbitraire de points de l'ordre du jour. Plusieurs Parties ont souligné l'importance de publier les documents et les notes conceptuelles en temps utile.

Les Parties ont également débattu de l'utilisation des badges pour les délégués supplémentaires des Parties et de l'enregistrement des délégués. Le GROUPE ARABE, le GROUPE AFRICAÏN et la CHINE se sont opposés à l'idée d'encourager les Parties à limiter à 500 au maximum le nombre de délégués supplémentaires qu'elles enregistrent. Le GIE, la NORVÈGE et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont souligné qu'il fallait encourager les Parties à « faire preuve de modération » quant au nombre de délégués.

Concernant la participation des observateurs, les délégués ont mis en avant divers obstacles, notamment les retards dans l'octroi des visas, les procédures d'accréditation, les contraintes financières, les problèmes d'accessibilité et les préoccupations en matière de sécurité. Le CAUCUS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, soutenu par le GROUPE AFRICAÏN, la COLOMBIE et le GUATEMALA, a demandé à être reconnu comme un Groupe à part entière et a appelé de ses vœux le renforcement de l'accessibilité grâce à des mesures telles que la langue des signes et la mise à disposition d'informations sur l'accessibilité. Les ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES et les ONG ENVIRONNEMENTALES ont appelé à une approche de tolérance zéro face à l'intimidation, au harcèlement, aux représailles et à la violence à l'encontre des délégués, y compris après leur retour dans leur pays d'origine.

Les Parties ont également débattu de l'opportunité de poursuivre l'examen de cet article de l'ordre du jour lors de la 65e ou de la 66e session du SBI.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2026/L.6](#)), le SBI, entre autres :

- prie le Secrétariat de prendre note des points de vue des Parties concernant les éléments susceptibles de figurer dans les ordres du jour provisoires de la COP 31, de la CMP 21 et de la CMA 8 ;
- souligne l'importance pour les participants de se conformer au Code de conduite applicable aux événements de la CCNUCC

lors de toutes les sessions et manifestations et, sans préjudice à leurs privilèges et immunités, de respecter les lois et réglementations nationales en vigueur dans le pays hôte ;

- prie le Secrétariat de publier, en consultation avec les gouvernements hôtes des conférences des Nations unies sur les changements climatiques, le texte juridique de l'accord du pays hôte sur le site web de la CCNUCC dès que possible après son entrée en vigueur ;
- exhorte les Parties à respecter et à soutenir le rôle de tous les Présidents de séance dans la conduite du processus de la CCNUCC de manière impartiale, transparente et efficace, et à participer de manière constructive aux travaux afin de faciliter l'obtention de résultats en temps opportun ;
- invite les Parties et les organisations observatrices à présenter leurs points de vue sur les mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité du processus de la CCNUCC et sur les moyens de relever d'urgence les défis liés au nombre élevé de demandes d'admission en tant qu'organisations observatrices, et prie le Secrétariat de préparer un document sur chacune de ces questions, pour examen lors de la 66e session du SBI ; et
- convient de poursuivre l'examen des moyens d'accroître l'efficacité du processus de la CCNUCC lors de la 66e session de l'Organe subsidiaire de la mise en œuvre (SBI).

Coopération avec d'autres organisations internationales :

En règle générale, les Parties se contentent de prendre note d'un rapport du Secrétariat sur cette question. Toutefois, en réponse à l'intérêt manifesté par les Parties lors de la 62e session du SBSTA, le Président du SBSTA, Adonia Ayebare, a mené des consultations sur le renforcement de la collaboration avec les Conventions de Rio et d'autres organisations internationales. La COP 30 a ensuite invité les Parties et les observateurs à soumettre leurs points de vue sur le renforcement du caractère inclusif de la coopération avec d'autres organisations internationales, ainsi que sur la coopération avec les autres Secrétariats des Conventions de Rio, et a convenu que le SBSTA 64 examinerait plus en détail cette question, en tenant compte de ces contributions.

Les consultations informelles du SBSTA sur ce point ont été commodérées par Sara Victoria González (République dominicaine) et Heloïse van Houten (Pays-Bas), et se sont déroulées, entre autres, les [9](#), [11](#), [15](#) et [16 juin](#).

L'UE, le GIE, le ROYAUME-UNI, l'AILAC, la MONGOLIE, le CANADA et le JAPON ont souligné la nécessité de renforcer les synergies entre les Conventions de Rio afin, entre autres, d'accroître la cohérence et de favoriser l'utilisation efficace de ressources limitées. Reconnaisant la difficulté de créer des synergies entre des processus et des systèmes de rapport distincts, la COLOMBIE a déclaré que le renforcement des synergies contribuerait à la mise en œuvre des trois Conventions de Rio.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a mis en avant des risques tels que le glissement de mandat, la duplication des efforts, l'affaiblissement de la responsabilité et les priorités concurrentes. La CHINE a mis en garde contre tout empiètement sur la compétence d'autres traités et a souligné les implications budgétaires d'un élargissement des mandats existants. Le GROUPE ARABE a souligné que la coopération entre les Conventions de Rio s'effectue déjà par l'intermédiaire du Groupe de liaison conjoint et qu'il n'est pas nécessaire d'étendre cette discussion au-delà des mandats existants.

L'UE a suggéré une coopération technique sur les questions relatives au renforcement des capacités, à la transparence et aux Peuples autochtones. Le GROUPE ARABE a proposé une coopération sur les questions relatives au financement et aux impacts des mesures commerciales unilatérales sur les pays en développement.

Les points de vue ont divergé quant à l'avenir de cet article de l'ordre du jour. Le GROUPE AFRICAÏN et la CHINE ont proposé de poursuivre l'examen de cette question lors de la 66e session du SBSTA plutôt que lors de la 65e. La COLOMBIE, soutenue par le GIE le ROYAUME-UNI, le JAPON et la NOUVELLE-ZÉLANDE, s'est prononcée en faveur de la poursuite des discussions lors de la 65e session du SBSTA. Le GROUPE ARABE, soutenu par la FÉDÉRATION DE RUSSIE, a demandé que cet article de l'ordre du jour soit clos lors de la 64e session du SBSTA, la FÉDÉRATION DE RUSSIE se montrant toutefois disposée à le reporter à la 66e session du SBSTA.

Résultat : Au cours de la séance plénière de clôture, la Rapporteuse du SBSTA, Mme Mishaa, a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à un accord. Conformément aux articles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la SBSTA 65.

Questions administratives, financières et institutionnelles :

Le SBI a examiné cette question au sein d'un groupe de contact, qui a élaboré un projet de décision pour la COP 31 et un projet de décision pour la CMP 21.

Les Parties intéressées et les observateurs ont également été invités à une réunion d'information le [12 juin](#), au cours de laquelle ils ont été informés de l'impact financier du retrait des États-Unis de la CCNUCC. Les États-Unis étant actuellement le plus grand contributeur à la CCNUCC, cela entraînera une réduction des contributions de base de 21 %, soit 16,9 millions d'euros, au cours de l'exercice biennal 2028-2029.

Au cours de la séance plénière de clôture, le Secrétariat a également informé les Parties des incidences budgétaires des décisions prises lors de la 64e session du SBI, soulignant des coûts totaux supplémentaires d'environ 90 000 euros en 2026 et d'un montant légèrement inférieur en 2027, bien que ces estimations soient préliminaires et susceptibles d'évoluer.

Résultat : Le SBI a recommandé des projets de décision pour la COP 31 ([SBI/2026/L.11](#)) et la CMP 21 ([SBI/2026/L.12](#)) qui se font largement écho et, *entre autres* :

- exhortent vivement les Parties qui n'ont pas versé l'intégralité de leurs contributions au budget de base à le faire sans plus tarder ;
- expriment leur préoccupation face au niveau élevé des contributions non versées au budget de base pour l'exercice biennal en cours et les exercices biennaux précédents ;
- expriment leur gratitude pour les contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la CCNUCC et au fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires ;
- exhortent les Parties à continuer de contribuer au fonds d'affectation spéciale pour la participation ;
- expriment leur gratitude à l'Allemagne pour sa contribution volontaire annuelle ainsi que pour sa contribution spéciale en tant que gouvernement hôte du Secrétariat ;
- invite l'Allemagne et le Secrétariat à établir un rapport écrit sur la mise en œuvre de l'Accord de siège, qui sera examiné lors de la 66e session du SBI (juin 2027) ;
- prie le Secrétaire exécutif de continuer à prendre des mesures pour recouvrer les contributions impayées des Parties au budget de base ; et
- note avec préoccupation que certains documents relatifs à cet article de l'ordre du jour n'ont pas été mis à disposition en temps utile, et demande qu'ils soient communiqués au moins quatre semaines avant les futures sessions.

Dans son projet de décision, la COP demande également au Secrétariat d'informer les Parties des implications budgétaires d'un scénario budgétaire pour 2028-2029 prévoyant une réduction

du budget de base de 16,9 millions d'euros par rapport à l'exercice biennal précédent, pour examen lors de la 66e session du SBI.

Séance plénière de clôture

Le jeudi 18 juin 2026 dans l'après-midi, la Vice-présidente du SBSTA, Mme Franco, a invité les Parties et les observateurs à prononcer leurs déclarations de clôture. À ce stade, les Organes subsidiaires n'avaient pas encore adopté leurs conclusions, ce qui a eu lieu plus tard dans la soirée, après de nouvelles consultations informelles et une réunion des Chefs de délégation visant à tenter de parvenir à un accord sur les questions en suspens concernant les mesures de réponse, le PTA et l'OMA.

Le G-77/CHINE a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'avancement des travaux sur l'OMA, appelant à de nouveaux progrès pour répondre aux besoins d'adaptation, notamment en matière de financement. Mettant en avant l'article 9.1 de l'Accord de Paris (ressources financières des pays développés destinées à aider les pays en développement à atténuer les effets du changements climatiques et à s'y adapter), ils ont déclaré que cette question devait figurer à l'ordre du jour d'Antalya. Ils ont regretté l'absence de progrès dans les négociations sur l'agriculture, mais se sont félicités du choix du PNUE comme hôte du CTC, ainsi que des avancées concernant l'examen et la mise en œuvre du PTTJ.

L'UE a reconnu certains progrès réalisés à Bonn, mais a déclaré que le rythme était insuffisant pour répondre à l'ampleur du défi. Elle a insisté pour que l'accent soit mis sur le maintien de l'objectif de 1,50°C à portée de main et sur la limitation du dépassement, et a déclaré : « Nous ne pouvons pas permettre que la science soit politisée ou entravée. » Elle a mis en avant la transition énergétique visant à abandonner les combustibles fossiles, a souligné le rôle du commerce en tant que puissant « catalyseur d'action » et a reconnu le besoin urgent d'accroître toutes les sources de financement, en particulier pour l'adaptation. Elle a exprimé sa profonde déception face aux négociations sur l'OMA et a également appelé à des améliorations du processus de négociation, qui, selon elle, bénéficierait d'un engagement politique de haut niveau.

Le GIE a souligné que la science constituait à la fois le fondement sur lequel repose le processus de la CCNUCC et la boussole à l'aide de laquelle les Parties doivent s'orienter. Il a encouragé toutes les Parties à faire confiance au processus du GIEC et à permettre aux scientifiques de mener à bien leurs travaux sans ingérence induite, soulignant que le GIEC était la source des évaluations scientifiques les plus inclusives, représentatives et faisant autorité qui soient. Soulignant que la science n'est pas négociable, le GIE a exhorté les Parties à soutenir la production en temps voulu des documents du 7e Rapport d'évaluation (RE7), à l'issue de quoi les Parties pourront alors envisager la réponse politique appropriée.

Le GROUPE UMBRELLA a souligné que l'action climatique doit être guidée par les meilleures données scientifiques disponibles et a exprimé sa déception face à l'absence de conclusions substantielles sur les ROS. Il a également regretté que la série de Dialogues sur la manière dont le BM éclaire les CDN ait pris fin et a appelé à ce qu'un espace soit maintenu pour poursuivre les discussions sur la mise en œuvre des CDN. Le GROUPE UMBRELLA a également réitéré son engagement à jouer son rôle dans la mise en œuvre du NOQC et à prendre l'initiative pour mobiliser les 1 300 milliards de dollars de financement climatique.

Le GROUPE DES PAYS DE MONTAGNE a déclaré que les pays de montagne en développement et les communautés en

aval comptent parmi les plus vulnérables à la crise climatique. Il a souligné que le Dialogue des montagnes sur les changements climatiques avait démontré le rôle central des montagnes dans les enjeux climatiques mondiaux et a exhorté les Parties à soutenir l'institutionnalisation d'une plateforme consacrée aux montagnes au sein du processus de la CCNUCC afin d'intégrer les questions relatives aux montagnes.

Les LDMC ont déclaré que l'équité et les responsabilités communes mais différenciées constituent les principes directeurs de la mise en œuvre et que les Parties devraient s'attacher à surmonter les défis liés au protectionnisme et à l'unilatéralisme afin de remédier au manque d'ambition. Ils ont noté le déficit de mise en œuvre auquel sont confrontés les pays en développement et ont souligné que l'adaptation dépend du soutien des pays développés, mais que ce soutien se fait attendre. Ils ont en outre insisté sur l'importance de veiller à ce que la science du climat soit inclusive et préserve son intégrité.

Notant des « progrès incrémentaux » à Bonn, l'AOSIS a exprimé sa crainte que cela ne soit pas suffisant pour garantir le succès à Antalya. Ils ont regretté qu'il n'y ait pas eu de discussion plus constructive sur le financement et sur le maintien de l'objectif de 1,5°C à portée de main. Ils ont également attiré l'attention sur l'insuffisance des progrès concernant le PTA, qui n'a abouti qu'à un résultat de nature procédurale. Ils ont déclaré que l'action climatique devait s'appuyer sur les données scientifiques les plus récentes et les plus fiables, et ont exprimé leur déception face aux « conclusions quasi procédurales » adoptées concernant les ROS. Ils ont toutefois salué la décision de désigner le PNUE comme hôte du CTC.

Le GROUPE AFRICAIN a déclaré que ses espoirs d'un « sentiment commun d'urgence et d'ambition » n'avaient pas été comblés. Ils ont regretté que les Parties fassent obstruction sur la question de l'adaptation, notant une « résistance » à l'accord visant à tripler le financement de l'adaptation. Qualifiant les progrès en matière de transition juste de « disparates », il se sont dits préoccupés par les avancées limitées concernant le MTJ. Revenant sur le Dialogue sur les changements climatiques et le commerce, le GROUPE AFRICAIN a déclaré qu'il était « inexplicable » qu'aucun point de l'ordre du jour ne soit prévu pour faire avancer cette question jusqu'en 2028, date à laquelle un événement de haut niveau est prévu.

Les BASIC ont exprimé leur inquiétude face à la baisse du soutien financier accordé aux pays en développement et ont appelé à l'inclusion du Programme de travail sur le financement climatique dans l'ordre du jour de la CMA 8. Ils ont également encouragé les Parties à conclure, lors de la SB 65, les négociations nécessaires à la transition du Fonds d'adaptation afin qu'il serve exclusivement l'Accord de Paris. Les BASIC ont appelé à : veiller à ce que la MTJ permette l'accès aux opportunités et aux moyens de mise en œuvre ; renforcer le soutien aux pays en développement pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation ; respecter les engagements visant à au moins tripler le financement de l'adaptation ; et prévoir un espace dédié au sein du processus de la CCNUCC pour discuter du commerce et du changements climatiques.

Les PMA ont souligné qu'ils n'attendaient pas du processus de la CCNUCC des promesses, mais des actes. Ils ont appelé à une ambition climatique et à une mise en œuvre maximales, capables de maintenir l'objectif de 1,5°C, ainsi qu'à un financement climatique à l'échelle requise. Les PMA ont déploré la « remise en cause flagrante de la science » lors de cette session et ont

condamné l'absence de progrès concernant l'OMA et le PTA, ainsi que le résultat insatisfaisant sur les ROS. Ils ont appelé la COP 31 à débloquent les progrès sur les questions relatives au Fonds d'adaptation, y compris sa transition en douceur vers un rôle exclusivement au service de l'Accord de Paris.

L'AILAC a déploré les tactiques de négociation qui font obstacle à la mise en œuvre et a exprimé ses regrets face à la remise en cause et à l'édulcoration de formulations précédemment convenues. Ils ont fait valoir que les efforts visant à semer le doute sur les meilleures données scientifiques disponibles et à discréditer le GIEC constituent une « obstruction ». Ils ont réaffirmé que la science est le pilier du processus climatique et que, sans un financement adéquat, toutes les voies de lutte contre les changements climatiques « restent lettre morte ».

Les pays en développement sans littoral (PDSL) ont rappelé les résultats de la troisième Conférence des Nations unies sur les PDSL et du Programme d'action 2024–2034, qui constituent un cadre permettant de remédier aux vulnérabilités spécifiques des PDSL grâce au financement climatique, au renforcement des capacités et au transfert de technologies. Ils ont souligné leur regret que les Parties n'aient pas pu parvenir à un consensus sur le PTA et ont insisté sur la nécessité de réduire les obstacles à la mise en œuvre.

Le GRUPO SUR a souligné la nécessité d'une plus grande flexibilité et d'une plus grande ouverture dans les négociations, notamment pour répondre aux priorités des pays en développement. Concernant l'agriculture, ils ont mis en avant les moyens de mise en œuvre et se sont déclarés prêts à travailler de manière constructive à Antalya pour parvenir à une action climatique efficace.

Le GROUPE ARABE a affirmé que certains pays développés n'avaient pas honoré leurs obligations en matière de financement de l'adaptation et que certains continuaient de tenter de remettre en cause les accords, et a regretté l'insuffisance des progrès concernant les mesures de réponse. Ils ont déclaré estimer que le multilatéralisme était « absent » de certaines discussions et s'est opposé à ce qu'ils ont qualifié de « politisation » et de « sélectivité » en matière de science du climat.

Les PEID-P ont exprimé leur inquiétude quant au fait que ce processus de négociation menace l'objectif de 1,50°C, attirant particulièrement l'attention sur les négociations relatives au PTA et au ROS. Affirmant qu'il y a eu des « efforts subversifs visant à discréditer la science », ils ont exprimé le sincère espoir que de tels efforts ne se poursuivent pas après cette réunion. En matière de financement, ils ont déclaré ne pas avoir été rassurés à Bonn quant à l'afflux des fonds nécessaires, notant au contraire que les Parties s'étaient « enlisées dans des discussions sur la procédure » et avaient évité les discussions de fond. Ils ont également attiré l'attention sur la pré-COP du Pacifique prévue début octobre 2026, et ont exprimé l'espoir d'un résultat ambitieux à Antalya.

La TÜRKIYE, future présidence de la COP 31, a présenté cette dernière comme une COP de la mise en œuvre, visant à transformer les engagements en actions et les actions en résultats. Elle a déclaré que le Programme d'action de la COP 31 va au-delà des gros titres et met toutes les Parties au défi de s'engager collectivement en faveur d'objectifs et de mesures concrètes pour atteindre ces objectifs. Soulignant que la concrétisation de ces ambitions nécessitera un cadre adapté, la TURQUIE a indiqué que la COP 31 proposera des moyens de transport et des hébergements accessibles, ainsi qu'un lieu de réunion durable et sans plastique.

L'Australie, future présidence des négociations de la COP 31, a exprimé son engagement à garantir une COP 31 transparente, inclusive et prévisible, et à travailler avec toutes les Parties pour parvenir à un résultat qui place la science au cœur des préoccupations et maintienne l'objectif de 1,5°C à portée de main. Elle a exhorté les Parties à poursuivre leur Dialogue en vue de la COP 31.

Le BRÉSIL, présidence de la COP 30, a souligné l'importance de respecter le Paquet politique de Belém et la Décision du Mutirão mondial. Il a en outre appelé les Parties à utiliser les espaces de négociation pour aborder les questions de fond et non l'organisation des travaux.

L'AZERBAÏDJAN, présidence de la COP 29, a salué l'esprit de compromis qui a régné lors de la SB 64 ainsi que les progrès accomplis. Il a appelé à poursuivre les efforts pour faire avancer la Feuille de route vers la Mission 1,5. Il est revenu sur le NOQC et le triplement du financement de l'adaptation, exprimant sa préoccupation face aux tentatives visant à mal interpréter ou à édulcorer ces décisions précédemment convenues.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES AUTORITÉS MUNICIPALES (LGMA) ont salué l'objectif de la présidence de la COP 31 en matière de villes résilientes, visant à réduire l'intensité énergétique dans le secteur du bâtiment d'au moins 25 % d'ici 2035. Elles ont souligné l'importance de l'expertise et du leadership locaux pour combler les lacunes de mise en œuvre.

LES ORGANISMES DE RECHERCHE ET LES ONG INDÉPENDANTES ont mis en avant les nombreuses façons dont les chercheurs peuvent contribuer au processus, notamment en ce qui concerne le Groupe de travail sur l'OMA, le programme de travail sur le financement climatique, le PTA et les systèmes d'innovation favorisant le progrès technologique.

Les ONG SYNDICALISTES ont exprimé leur inquiétude face au manque d'urgence et d'engagement manifesté à Bonn. Elles ont souligné la nécessité de répondre aux besoins des personnes sur le terrain, telles que les travailleurs victimes de vagues de chaleur, et ont dénoncé le démantèlement du PTA ainsi que le manque d'engagement en faveur du financement de l'adaptation.

FEMMES ET GENRE a déploré la « mort par la procédure, la mort par le retard » et ont appelé les Présidents des Organes subsidiaires et la présidence à faire preuve de leadership politique. Elles ont souligné la nécessité d'un financement climatique sous forme de subventions pour soutenir une action climatique sensible au genre.

Les ONG de JEUNES ont mis en garde contre le risque de compromettre « l'héritage de l'ONU », dénonçant le fait que le Caucus des personnes en situation de handicap n'ait pas obtenu le droit de parole et s'alarmant de l'absence de références aux enfants dans l'ensemble des textes de négociation. Elles ont exhorté la présidence de la COP 31 à faciliter les discussions sur la participation des observateurs.

Les ONG DU MONDE DES AFFAIRES ET DE L'INDUSTRIE ont exprimé leur inquiétude face à l'absence de progrès concernant le PTA, soulignant qu'il est essentiel de maintenir un espace permettant d'accélérer la mise en œuvre des résultats du BM 1 et que l'action des entreprises dépend de signaux soutenus à cet égard. Elles ont appelé le PTA à aborder la question des climats d'investissement difficiles sur les marchés émergents.

Le CLIMATE ACTION NETWORK a déploré le temps perdu à discuter de la procédure et le blocage des avancées dans de

nombreuses salles de réunion. Il a appelé les Parties à tenir leurs promesses, plutôt que d'organiser un nouvel atelier ou un nouveau Dialogue. La GLOBAL CAMPAIGN TO DEMAND CLIMATE JUSTICE a dénoncé le fait que les grands pollueurs continuent de dicter les règles de l'action climatique et a insisté pour que soit préservé le droit de la société civile à manifester à l'intérieur comme à l'extérieur des conférences sur le climat.

Les AGRICULTEURS ont souligné que la crise des carburants et des engrais exerce une pression supplémentaire sur les agriculteurs, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ils ont exhorté la COP 31 à faire avancer les travaux sur l'agriculture dans le cadre du processus climatique et ont appelé à un soutien financier en faveur des agriculteurs.

Les ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES ont souligné qu'elles n'accepteraient pas que leurs terres et leurs eaux deviennent des « zones de sacrifice » en raison de la contamination liée à l'expansion du secteur énergétique et au développement de l'agro-industrie. Elles ont appelé le groupe de travail sur les indicateurs d'adaptation à collaborer avec les Peuples autochtones.

Clôture de la session : Après avoir adopté leurs conclusions sur divers points de l'ordre du jour, le SBSTA et le SBI ont adopté leurs projets de rapport de réunion respectifs ([FCCC/SBSTA/2026/L.2](#) et [FCCC/SBI/2026/L.1](#)) et la réunion a été levée à 23 h 37 le jeudi 18 juin 2026.

Brève analyse de la Conférence de Bonn sur le climat de 2026

Bien que le multilatéralisme traverse une période difficile depuis quelques années, le contexte géopolitique dans lequel se sont déroulées les Réunions sur le climat de juin 2026 était sans doute pire que jamais. Le blocus du détroit d'Ormuz a étranglé les chaînes d'approvisionnement mondiales en pétrole et entraîné des pressions inflationnistes, qu'il s'agisse des prix à la pompe ou de la flambée du coût des engrais. Des gouvernements de toutes tendances politiques ont mis en place diverses mesures d'urgence, mais les répercussions se font déjà sentir sur les industries et les ménages du monde entier.

Parallèlement, l'Organisation météorologique mondiale a récemment averti que le phénomène El Niño serait particulièrement intense cette année, exacerbant les sécheresses et les fortes précipitations et augmentant le risque de vagues de chaleur. Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, cela « ne fera qu'ajouter de l'huile sur le feu d'un monde en réchauffement ».

Parallèlement, au sein du processus climatique des Nations unies, les récentes réunions ont été marquées par un niveau sans précédent de complexité, de différends procéduraux et de divisions géopolitiques, les pays cherchant à faire valoir leurs intérêts avec plus de vigueur, tout en continuant à définir l'orientation future du régime climatique.

Cette brève analyse examine comment les réunions de juin de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont réussi à reprendre les discussions là où elles s'étaient arrêtées lors de la Conférence de Belém sur les changements climatiques, tout en ouvrant la voie à la prochaine réunion des Organes directeurs de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, qui se tiendra en novembre 2026 à Antalya, en Turquie.

Quand la confiance touche le fond

Il n'y a pas à tergiverser : la Conférence de Belém s'est terminée sur une note amère. Sur le fond, nombreux sont ceux qui ont été déçus par l'absence de référence à la transition hors

des énergies fossiles dans les décisions adoptées d'un commun accord lors de la réunion de novembre 2025. Ils y voient un recul par rapport aux conclusions du premier Bilan mondial prévu par l'Accord de Paris, qui appelle toutes les Parties à contribuer aux efforts mondiaux de transition énergétique. Cette situation, combinée au niveau d'ambition collective peu convaincant qui se dégage de la dernière série de Contributions déterminées au niveau national (CDN), soulève de sérieux doutes quant à l'efficacité de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

En ce qui concerne le processus, c'est la décision relative aux indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis vers l'Objectif mondial d'adaptation (OMA) qui a laissé le goût le plus amer. Cette décision, adoptée lors de la séance plénière de clôture à Belém, a donné lieu à une avalanche de motions d'ordre, de nombreuses Parties jugeant inacceptable la série finale d'indicateurs — bien que ce ne soit pas pour les mêmes raisons. Les pays développés et les pays en développement, par exemple, avaient des points de vue divergents concernant les liens avec les moyens de mise en œuvre.

C'est avec ces souvenirs plutôt sombres que les délégués sont arrivés à Bonn, la confiance ayant atteint un nouveau creux, tant en ce qui concerne l'efficacité du processus que son intégrité. Les débats sur les mandats et les règles de procédure ont atteint des sommets, les juristes du Secrétariat étant très sollicités au sein de multiples Groupes de contact et consultations informelles.

« Nous souffrons d'une véritable "obsession des mandats" », s'est inquiété un observateur, soulignant qu'il n'avait jamais vu autant de débats de ce type. Par exemple, l'Inde et l'Égypte se sont opposées à la poursuite du Programme de travail sur l'atténuation (PTA), au motif que son mandat consistait à renforcer l'ambition et la mise en œuvre « au cours de cette décennie cruciale ». Le Chili a ressorti une décision vieille de plus de 20 ans pour rappeler aux Parties le mandat de longue date confié au SBSTA d'examiner les besoins en matière de recherche et de les communiquer à la communauté scientifique, après que cela eut suscité des désaccords lors des négociations sur la recherche et l'observation systématique.

Des débats animés ont eu lieu non seulement sur les mandats confiés aux différents groupes, mais aussi sur la manière dont les négociations devaient se dérouler. Les Philippines et d'autres pays en développement ont cité les remarques liminaires de la Présidente du SBI pour étayer leur argument selon lequel il existe des mandats « distincts » à prendre en compte en ce qui concerne le Fonds d'adaptation. S'appuyant sur ce point, ils ont insisté pour que l'on avance vers une décision sur les modalités de transition du Fonds afin qu'il se consacre exclusivement à l'Accord de Paris. Les pays développés, au contraire, estiment que la transition du Fonds est intrinsèquement « liée » à la question de la terminologie relative à la composition du Conseil d'administration du Fonds et que les Parties doivent donc traiter ces questions conjointement.

Si certains de ces débats se sont déroulés de bonne foi et reposaient sur des points de vue véritablement divergents, certaines coalitions de pays ont également été perçues comme « jouant sur les deux tableaux », selon que la question abordée leur convenait globalement ou non. Par exemple, certains pays tenaient à obtenir un rapport sur le Dialogue commercial qui s'est tenu à Bonn, bien qu'il n'y ait aucun mandat prévoyant son élaboration avant la fin de la série de Dialogues en 2028. Cependant, ces mêmes délégations se sont opposées sans relâche à la préparation d'une compilation des points de vue des Parties sur le PTA, affirmant qu'il n'existait aucun mandat pour une telle

compilation, bien qu'il s'agisse d'une pratique courante dans le cadre du processus de négociation.

À cela se sont ajoutées des discussions répétées sur le règlement intérieur, avec de multiples « motions d'ordre » soulevées au sein du Groupe chargé d'examiner la question des mesures de riposte, pour ne citer qu'un exemple. Ces débats se sont de plus en plus envenimés au fur et à mesure que la réunion avançait, ce qui a conduit les Co-moderateurs à quitter la séance à un moment donné afin de solliciter les conseils des Présidents des Organes subsidiaires. Parallèlement, les discussions menées au titre du point de l'ordre du jour consacré à la recherche et à l'observation systématique ont révélé de vives divergences, les délégués s'affrontant pour savoir qui pouvait se prétendre véritable garant de la rigueur scientifique et qui était susceptible de se rendre coupable de diffusion de « désinformations ».

À l'issue de la réunion, les Parties s'étaient mutuellement accusées à plusieurs reprises de « faire obstruction » et de « prendre les questions en otage ». Dans leurs déclarations de clôture, nombreux sont ceux qui ont déploré le ton des discussions et la manière dont cela risque de nuire davantage au processus à l'avenir. De toute évidence, la tâche des Co-moderateurs, qui ont dû naviguer parmi les points de l'ordre du jour les plus controversés, n'a rien d'enviable. « Il est déjà impressionnant de voir que certains sont encore prêts à s'attaquer à ces questions extrêmement difficiles », a fait remarquer un délégué, en évoquant le PTA, « mais si l'on demande de plus en plus souvent aux Co-moderateurs de se prononcer sur des motions d'ordre, qui voudra alors assumer cette fonction ? »

La situation était telle que les conclusions du SBI adoptées au titre du point de l'ordre du jour consacré aux dispositions relatives aux réunions intergouvernementales exhortent explicitement les Parties à « respecter et soutenir » le rôle de tous les Présidents dans la conduite du processus de la CCNUCC.

À la recherche d'un réconfort : quand les progrès se font rares

La plus grande avancée de la réunion a sans doute été l'accord des Parties sur le choix du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) comme hôte du Centre des technologies climatiques (CTC). Ne pas y parvenir à Bonn aurait compromis la fourniture d'un soutien technique aux pays en développement en 2027. « Étant donné qu'il s'agit en réalité simplement de prolonger un rôle que le PNUE assume depuis plusieurs années, il est toutefois un peu exagéré de présenter cela comme un moment historique », a fait remarquer un délégué.

Les progrès réalisés dans d'autres domaines ont été encore plus modestes. Par exemple, les délégués se sont mis d'accord sur le mandat pour l'examen du Programme de travail sur la transition juste et sur les prochaines étapes visant à examiner les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier. Ils ont également mené à bien un certain nombre de processus d'examen liés au renforcement des capacités et ont examiné les progrès réalisés dans le cadre de plusieurs Organes constitués et Programmes de travail. Sur de nombreuses questions, aucun résultat concret n'a été obtenu, si ce n'est l'accord de poursuivre les discussions sur la base des travaux menés à Bonn.

Malgré de multiples cycles de discussions sous divers formats tout au long de la réunion, y compris au niveau des chefs de délégation en fin de journée de clôture, la poursuite et les modalités futures éventuelles du PTA restent en suspens, et aucun accord n'a été trouvé concernant les travaux futurs sur l'OMA.

« Le débat concernant le PTA reste inchangé, en réalité », a résumé un négociateur de longue date.

En ce qui concerne l'OMA, l'un des principaux points d'achoppement a été le rôle des Parties au sein d'un Groupe de travail, qui reste à créer, sur les métadonnées et les méthodologies relatives aux indicateurs d'adaptation. « Ce n'est pas la première fois que nous assistons à une complexification excessive des négociations de l'OMA », a fait remarquer un observateur. « Et pourtant, les multiples cycles d'échanges entre les Parties et les experts n'ont pas suffi à empêcher l'adoption désastreuse d'indicateurs à Belém. »

Quoi qu'il en soit, les Parties n'ont pas réussi à s'entendre sur la composition du Groupe de travail. Les progrès sur le texte de l'Accord global sur le climat ont également été bloqués par des débats autour des références aux moyens de mise en œuvre. Tout en exhortant à faire avancer le nouveau Programme de travail sur le financement climatique, notamment en ce qui concerne l'apport de fonds par les pays développés, les pays en développement sont restés fermes dans leurs appels à tripler le financement de l'adaptation. Les pays développés se sont montrés tout aussi fermes en rejetant ces références dans le texte de l'Accord global sur le climat. Les Parties n'ont finalement pas pu s'entendre sur la marche à suivre, retardant ainsi le lancement du Groupe de travail jusqu'après la prochaine session en Turquie.

Lorsque les Parties ne parviennent même pas à s'accorder sur la transmission du texte issu de leurs négociations, cela signifie qu'elles devront repartir « de zéro » la prochaine fois. Alors que les délégués se tournent vers Antalya, ils seront confrontés à cette perspective décourageante non seulement dans les discussions sur l'OMA et le PTA, mais aussi dans les négociations sur les mesures de réponse, l'interface de données sur les gaz à effet de serre, le soutien à la communication d'informations au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que la coopération avec d'autres organisations internationales.

Une route longue et semée d'embûches ?

Il ne reste que cinq mois avant que les délégués ne se retrouvent sur la Riviera turque, et encore moins avant les réunions préparatoires qui se tiendront en octobre aux Fidji et à Tuvalu. Les progrès réalisés lors des réunions de juin étant si maigres, de nombreux délégués ont quitté Bonn le moral en berne.

Ceux qui cherchaient une lueur d'espoir ont toutefois souligné que les enjeux étaient trop importants pour perdre espoir dès à présent. Certains ont fait remarquer que la coopération entre la Turquie et l'Australie semblait mieux fonctionner que ce que beaucoup craignaient en apprenant que les deux pays se partageraient la présidence. D'autres ont trouvé réconfortant le fait que, bien qu'Antalya soit un événement important, il ne sera pas aussi crucial que les Réunions à venir, lors desquelles les Parties devront examiner les modalités du Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris ou conclure le deuxième Bilan mondial.

« Bien qu'ils aient disposé de relativement peu de temps pour se préparer, la détermination à réussir est évidente — si ce n'est par le biais des volets de négociation, du moins en favorisant les progrès grâce au Programme d'action », a observé un délégué chevronné. Ceux qui souhaitent que le processus se remette des déceptions de Bonn souhaiteront également que les Coprésidents remportent tous les succès possibles alors qu'ils s'engagent sur le chemin semé d'embûches qui les attend.

Prochaines réunions

Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) 2026 : L'HLPF 2026 se tiendra sur le thème « d'actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées en faveur de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses ODD, pour un avenir durable pour tous ». Il procédera à des examens approfondis de l'ODD 6 (eau propre et assainissement), de l'ODD 7 (énergie abordable et propre), de l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures), de l'ODD 11 (villes et communautés durables) et de l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). **dates** : du 7 au 15 juillet 2026 **lieu** : Siège des Nations unies, New York **www** : hlpf.un.org/2026

48e réunion du Groupe de travail à composition non limitée du Protocole de Montréal (OEWG 48) : L'OEWG-48 examinera la mise en œuvre des décisions des précédentes Réunions des Parties (MOP) et préparera la prochaine MOP en adoptant des recommandations qui seront soumises à son examen et à sa décision finale. **dates** : du 13 au 17 juillet 2026 **lieu** : Bangkok, Thaïlande **www** : ozone.unep.org/meetings/48th-meeting-open-ended-working-group-parties

17e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification (COP 17 de la CNUCLD) : Les Parties se réuniront pour élaborer des solutions aux défis interdépendants de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, sous le thème « Restaurer les terres, restaurer l'espoir ». **dates** : du 17 au 28 août 2026 **lieu** : Oulan-Bator, Mongolie **www** : unccd.int/cop17

Pré-COP de la Conférence annuelle des Nations unies sur les changements climatiques de 2026 : La présidence de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques de 2026 organisera une réunion de pré-COP aux Fidji et une « réunion des dirigeants » à Tuvalu. **dates** : du 5 au 8 octobre 2026 **lieu** : Fidji et Tuvalu **www** : unfccc.int/sites/default/files/resource/Letter%20from%20COP%2031%20President%20Designate_13April2026.pdf

65e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-65) : La GIEC-65 fera avancer les travaux liés au septième cycle d'évaluation. Les délégués examineront son budget et le calendrier des contributions des trois groupes de travail au septième rapport d'évaluation (AR7). **dates** : du 12 au 15 octobre 2026 **lieu** : Addis-Abeba, Éthiopie **www** : ipcc.ch

Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 17 de la CDB) : La COP 17 de la CDB examinera la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) et abordera les questions relevant de la Convention, tandis que la 12e réunion de la Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Carthage sur la biosécurité et la 6e réunion de la Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages traiteront des questions relevant de ces protocoles. **dates** : du 19 au 30 octobre 2026 **lieu** : Erevan, Arménie **www** : cbd.int/meetings/COP-17

38e réunion des Parties au Protocole de Montréal (MOP 38) : La MOP 38 fera le point sur la mise en œuvre et le renforcement du Protocole de Montréal. **dates** : du 2 au 6 novembre 2026 **lieu** : Kigali, Rwanda **www** : ozone.unep.org/meetings/thirty-eighth-meeting-parties

Conférence des Nations unies sur les changements climatiques de 2026 : Cet événement comprendra la 31e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 31), la 21e

réunion de la COP agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 21) et la 8e réunion de la COP agissant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 8).

dates : Du 9 au 20 novembre 2026 **lieu** : Antalya, Turquie **www** : unfccc.int/cop31

Pour d'autres événements à venir, consultez : sdg.iisd.org

Glossaire

AILAC	Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes
ANM	Approches non fondées sur le marché
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
BASIC	Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine
BM	Bilan mondial
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur changements climatiques
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CET	Comité exécutif pour la technologie
CMA	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
CTC	Centre des technologies climatiques
CTR	Cadre de transparence renforcé
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GEPMA	Groupe d'experts sur les PMA
GES	Gaz à effet de serre
GIE	Groupe pour l'intégrité environnementale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LMDC	Groupe de pays en développement animés du même esprit
MTJ	Mécanisme de transition juste
NOQC	Nouvel objectif quantifié collectif
OMA	Objectif mondial d'adaptation
PEID	Petits États insulaires en développement
PEID-P	Petits États insulaires en développement du Pacifique
PET	Pays à économies en transition
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plans nationaux d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PTA	Programme de travail sur l'atténuation
PTTJ	Plan de travail pour une transition juste
RBT	Rapport biennal sur la transparence
ROS	Recherche et observation systématique
SB	Organes subsidiaires
SBI	Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et technologiques Conseil
TdR	Termes de référence/Mandat